Rapport d'activités 2015

DEL 2016-057 du 21/09/2016

Le Talmondais
communauté de communes

www.cc-talmondais.fr

PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

«Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.

Sommaire

I. Première partie : institution et fonctionnement

A Le territoire **.p 6**

B Les différentes étapes de la Communauté de Communes **p 8**

C La vie institutionnelle **p 10**

1. Le conseil communautaire p 10
2. Le Bureau p 10
3. Désignation des élus dans divers organismes p 11
4. Les commissions p 14
5. Fonctionnement des institutions en 2015 p 16

D Les compétences exercées **p 17**

E Les moyens humains **p 19**

1. Le personnel p 19
2. Les absences p 23
3. Evolution des charges de personnel p 25

F Les moyens financiers **p 26**

1. L'adoption du budget et du compte administratif p 26
2. Présentation de l'exercice budgétaire p 26

II. Deuxième partie : les actions engagées

A Pôle « Direction générale - Administration générale » **p 33**

1. Schéma de mutualisation p 33
2. Commande publique p 34
3. Ressources humaines p 35
4. Finances – comptabilité p 35
5. Accueil – secrétariat p 36

B Pôle « Enfance – Action sociale » **p 37**

1. Relais Assistant Maternels (RAM) p 37
2. Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) p 39
3. Action sociale d'intérêt communautaire p 40

C Pôle « Services Techniques » **p 41**

1. Service Déchets p 41
2. Service Bâtiments – SPANC – Gens du Voyage p 44
3. Service Balayage mécanique p 46

D Pôle « Aménagement de l'espace » **p 48**

1. Service commun « Instruction des Droits des Sols » p 48
2. Système d'Information Géographique (SIG) p 51
3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) p 52

E Pôle « Communication et promotion du territoire » **p 54**

F Pôle « Développement culturel » **p 56**

G Pôle « Développement économique » p 59

H Les actions engagées dans le cadre de la contractualisation régionale p 60

I Les actions engagées dans le cadre des communications électroniques d'intérêt communautaire p 61

J La Délégation de Services Publics 62

III. Troisième partie : la loi NoTRE et ses incidences 64

I. Première partie : institution et fonctionnement

A Le territoire

Située au Sud-Ouest de la Vendée, sur les axes La Roche sur Yon / La Tranche sur mer (RD 747) et Luçon – Les Sables d'Olonne (RD 949), la Communauté de communes du Talmondais est composée de 9 communes pour environ 20 000 habitants.

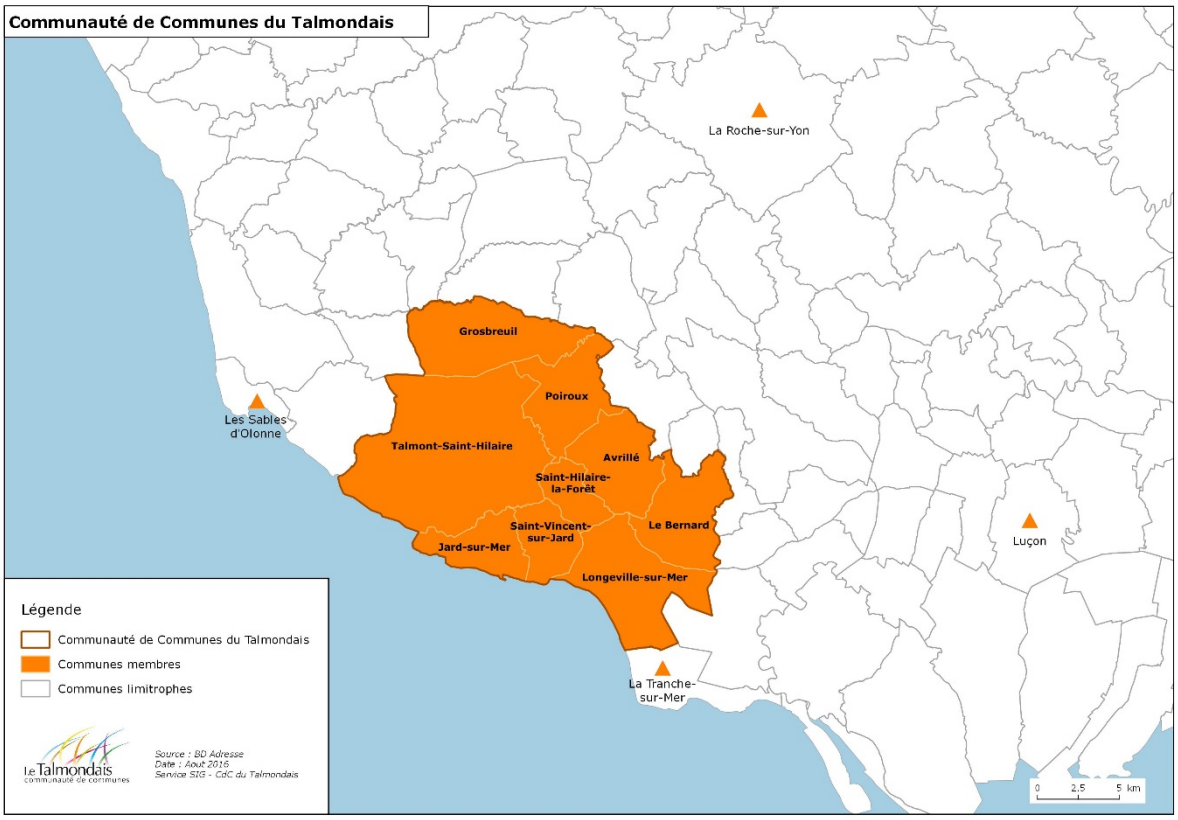

Créée le 1er janvier 2003, la **Communauté de Communes du Talmondais** regroupe 9 communes. Elle couvre un territoire d'environ 28 588 hectares, sa population est de 20 263 habitants au 1er janvier 2015 (données INSEE).

Le territoire intercommunal est composé des **9 communes** suivantes :

	Population légale	Superficie en km²
AVRILLE :	1 287	25.03
LE BERNARD :	1 173	27.00
GROSBREUIL :	2 154	36.33
JARD SUR MER :	2 677	16.56
LONGEVILLE SUR MER :	2 495	38.05
POIROUX :	967	25.38
ST HILAIRE LA FORET :	761	10.88
ST VINCENT SUR JARD :	1 305	14.65
TALMONT SAINT HILAIRE :	7 444	92.00
TOTAL	**20 263***	**285.88**

*Source INSEE

Chiffres clés :

70.88 habitants/km² - 30 km de façade maritime – 85000 lits touristiques.

Evolution de la population :

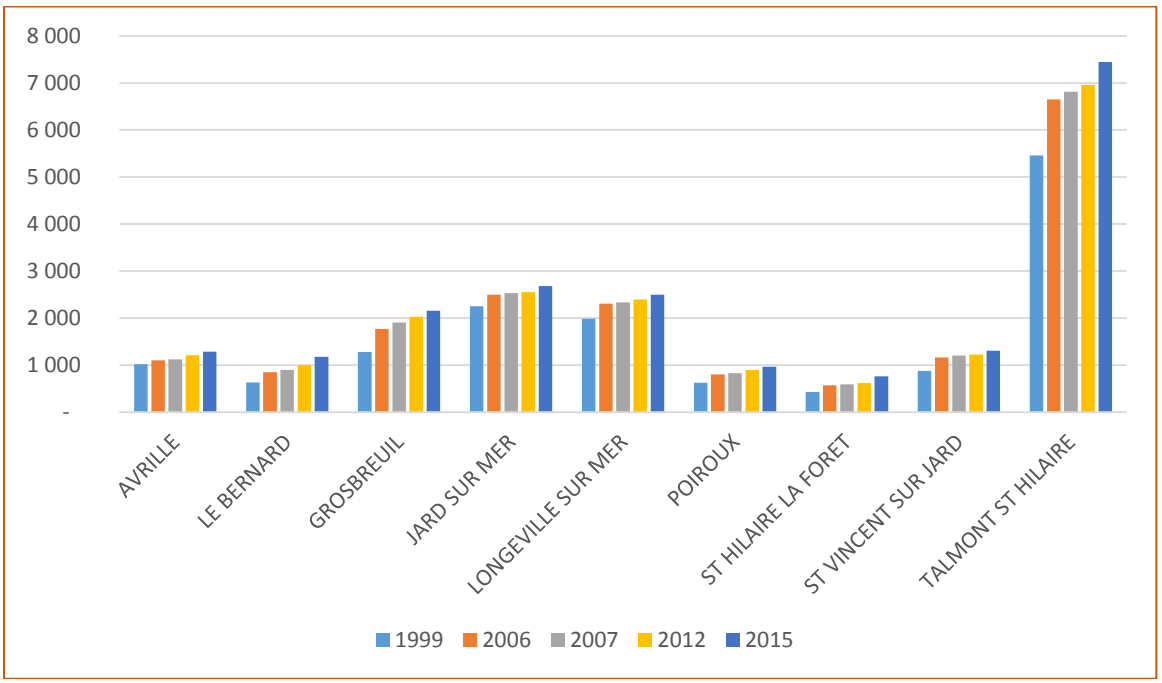

B les différentes étapes de la construction de la Communauté de Communes

Les origines :

Arrêté préfectoral du 9 janvier 1979 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du canton de Talmont Saint Hilaire.

Compétences du SIVOM :

« Le syndicat a pour objet :

L'étude, la réalisation et la gestion de tous les équipements et de tous les services d'intérêt intercommunal, notamment dans les domaines du traitement des ordures ménagères, de la voirie et du tourisme.

Et d'une manière générale de toute action d'intérêt intercommunal qu'il paraîtrait opportun d'entreprendre dans l'avenir. »

La création :

Arrêté préfectoral du 2 décembre 2002 portant création au 1er janvier 2003 de la communauté de communes du Talmondais.

Modifications statutaires :

2006 :

- Définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « Culture, tourisme et communication »
- Prise de compétence « Etude des besoins concernant la petite enfance et l'accueil périscolaire »
- Prise de compétence « Soutien à la politique départementale en faveur des jeunes en difficulté dans le cadre du FAJ »
- Développement de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » par le soutien aux communes dans leur politique de protection et de mise en valeur de l'environnement

2007 :

- Prise de compétence « étude, réalisation et gestion d'une piscine communautaire »
- Prise de compétence intégrale « Gens du voyage » en matière d'aires d'accueil aménagées et gestion des parcelles des Grands Rassemblements

2010 :

- Prise de compétence mise en place et gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM) et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

2011 :

- Suppression de la compétence « piscine »
- Création du Service d'Assainissement non Collectif (SPANC)

2013 :

- Ajout de la conclusion de conventions avec les associations professionnelles ou les coopérations professionnelles ou les chambres consulaires dans la compétence « actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes »
- Création de la compétence «communications électroniques d'intérêt communautaire »
- Prise de compétence « réhabilitation pour les installations d'assainissement non collectif »

2015 :

- prise de compétence « Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent »
- prise de compétence « Aménagement, entretien, gestion des Zones d'Aménagement Concerté à vocation économique d'intérêt communautaire à créer à compter du 1er janvier 2016 »
- création d'une compétence « Politique du logement social et du cadre de vie » avec :

  Réalisation et mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

  Actions d'intérêt communautaire en faveur du logement de personnes défavorisées : Participation au Fonds Solidarité Logement.
- suppression de la compétence « Amélioration et gestion du Cybercentre

C La vie institutionnelle

1. Le conseil communautaire

La Communauté de communes est administrée par un **conseil communautaire** composé de conseillers élus au suffrage universel, lors des élections municipales.

Le conseil est constitué de **29 conseillers communautaires**, les sièges sont répartis au prorata de la population de chaque commune :

Communes	Conseillers
AVRILLE	**Françoise FONTENAILLE** Jean-Michel THUNE
LE BERNARD	**Loïc CHUSSEAU** Agnès LANSMANT-LOUSSERT
GROSBREUIL	**Martine DURAND** Marc HILLAIRET Isabelle DE ROUX
JARD SUR MER	**Mireille GREAU** Bernard VOLLARD Patricia TISSEAU Jean VRIGNON
LONGEVILLE SUR MER	**Michel BRIDONNEAU** Geneviève LE BIHAN Gilbert MIGNE
POIROUX	**Edouard de La BASSETIERE** Francis CHUSSEAU
SAINT HILAIRE LA FORET	C**hristian BATY** Chantal HERBERT
SAINT VINCENT SUR JARD	**Robert CHABOT** Elisabeth FELIX
TALMONT SAINT HILAIRE	**Maxence de RUGY** Béatrice MESTRE-LEFORT Jacques MOLLÉ Catherine GARANDEAU Joël HILLAIRET Amélie ELINEAU Pierrick HERBERT Valérie CHARTEAU Philippe CHAUVIN

Le Conseil Communautaire élit en son sein un **président** et des **vice-présidents**. Le président est l'organe exécutif de la collectivité.

2. Le Bureau

Le **Bureau** est composé de 9 membres : le président, 7 vice-présidents et 1 conseiller communautaire.

Président : Michel BRIDONNEAU
1er vice-président : Edouard de La BASSETIERE
2ème vice-président : Maxence de RUGY
3ème vice-président : Mireille GREAU
4ème vice-président : Loïc CHUSSEAU
5ème vice-président : Martine DURAND
6ème vice-président : Robert CHABOT
7ème vice-président : Christian BATY
Conseiller communautaire : Françoise FONTENAILLE

3. Désignation des élus dans divers organismes

Les conseillers communautaires représentent la Communauté de Communes et participent aux travaux des syndicats et organismes suivants :

SyMPTAMM – TRIVALIS – SCOT du Sud-ouest Vendéen – SAGE – Vendéopôle – CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) – CLIC du Littoral – Association des Communautés de France – e-collectivités – SyDEV – MDEDE – Commission de Suivi de Site du CET de la Guenessière.

ORGANISME	OBJET	NOM DES REPRESENTANTS CdC Talmondais	
SYNDICATS MIXTES		**TITULAIRES**	**SUPPLEANTS**
Trivalis	Syndicat départemental de traitement des déchets	Michel BRIDONNEAU Loïc CHUSSEAU	Maxence de RUGY Martine DURAND
SyDEV	Aménagement numérique (mise en place du Très Haut Débit)	Bernard VOLLARD Michel BRIDONNEAU	Martine DURAND Robert CHABOT
e-collectivités	Développement des outils et des usages numériques pour les collectivités vendéennes	Edouard de LA BASSETIERE	
Pôle Touristique International	Missions d'organisation et de développement de l'offre touristique, formation des agents d'accueil…	Edouard de LA BASSETIERE Michel BRIDONNEAU Mireille GREAU Maxence de RUGY	Robert CHABOT Chantal HERBERT
SAGE Auzance Vertonne (Commission Locale de l'Eau)	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Jean VRIGNON	
Vendéopôle du Littoral Vendéen	Réalisation et gestion du Vendéopôle au Château d'Olonne	Maxence de RUGY	Edouard de LA BASSETIERE
Syndicat Mixte des Pays du Talmondais, des Achards, du Moutierrois, du Mareuillais (SyMPTAMM)	Mise en place des Contrats avec le Conseil Régional (NCR), et du programme LEADER	Michel BRIDONNEAU Edouard de LA BASSETIERE Maxence de RUGY Mireille GREAU Loïc CHUSSEAU Martine DURAND Robert CHABOT Christian BATY Françoise FONTENAILLE Béatrice MESTRE-LEFORT	Geneviève LE BIHAN Francis CHUSSEAU Joël HILLAIRET Patricia TISSEAU Agnès LANSMANT-LOUSSERT Marc HILLAIRET Elisabeth FELIX Chantal HERBERT Jean-Michel THUNE Daniel TRICHET
SCoT du Sud-Ouest Vendéen	Elaboration, gestion et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale	Michel BRIDONNEAU Edouard de LA BASSETIERE Maxence de RUGY Mireille GREAU Loïc CHUSSEAU Martine DURAND Robert CHABOT Christian BATY Françoise FONTENAILLE Béatrice MESTRE-LEFORT	Geneviève LE BIHAN Francis CHUSSEAU Joël HILLAIRET Patricia TISSEAU Agnès LANSMANT-LOUSSERT Marc HILLAIRET Elisabeth FELIX Chantal HERBERT Jean-Michel THUNE Daniel TRICHET

AUTRES			
Maison de l'Emploi et du Développement Economique		Maxence de RUGY Michel BRIDONNEAU	Patricia TISSEAU Françoise FONTENAILLE
Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (SPL)		Jean VRIGNON	Marc HILLAIRET
Conseil d'Administration Association de la maison de l'arbre (Folie de Finfarine)		Béatrice MESTRE-LEFORT Edouard de LA BASSETIERE	
Conseil d'administration du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du Littoral		Mireille GREAU Geneviève LE BIHAN Catherine GARANDEAU	Agnès LANSMANT-LOUSSERT Martine DURAND Françoise FONTENAILLE
Commission Locale d'Information	Suivi et surveillance post-exploitation de l'ISDND de la Guénessière	Isabelle de ROUX	Joël HILLAIRET
Géo-Vendée		Edouard de LA BASSETIERE	
Mission Locale Vendée Atlantique		Mireille GREAU	
Parc Naturel Régional du Marais Poitevin		Gilbert MIGNE	Geneviève LE BIHAN
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde		Maxence de RUGY	Michel BRIDONNEAU

4. Les commissions

Elles sont destinées à améliorer le fonctionnement du conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles émettent des **avis** et formulent **des propositions.**

Elles sont chacune présidées par un vice-président.

COMMISSION	OBJET	ELUS (noms)
Commission d'Appel d'Offres	Marchés publics supérieurs à : • 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services • 5 186 000 euros HT pour les marchés de travaux	**Michel BRIDONNEAU (Président)** **Titulaires :** Loïc CHUSSEAU, Robert CHABOT, Mireille GREAU, Martine DURAND, Françoise FONTENAILLE **Suppléants :** Christian BATY, Gilbert MIGNE, Maxence de RUGY, Patricia TISSEAU, Marc HILLAIRET
Commission Délégation de Service Public	Délégations de service public : Folie de Finfarine	**Michel BRIDONNEAU (Président)** **Titulaires :** Loïc CHUSSEAU, Robert CHABOT, Mireille GREAU, Martine DURAND, Françoise FONTENAILLE **Suppléants :** Christian BATY, Gilbert MIGNE, Maxence de RUGY, Patricia TISSEAU, Marc HILLAIRET
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	Dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à l'EPCI.	A définir
FINANCES	Budget, Compte administratif, suivi financier des services	**Loïc CHUSSEAU (Président)**, Edouard de la BASSETIERE, Maxence de RUGY, Mireille GREAU, Martine DURAND, Robert CHABOT, Christian BATY, Françoise FONTENAILLE, Gilbert MIGNE, Patricia TISSEAU, Philippe CHAUVIN.
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	SIG, SCoT, Aménagement numérique, Urbanisme (PLU, instruction), Prévention des inondations	**Edouard de La BASSETIERE (Président)**, Béatrice MESTRE-LEFORT, Loïc CHUSSEAU, Jean VRIGNON, Marc HILLAIRET, Philippe CHAUVIN, Bernard VOLLARD, Bernard JOLLY (adjoint Le Bernard).
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Ateliers-relais (conventions d'occupation), INOV, MDEDE, Vendéopôle, etc	**Maxence de RUGY (Président)**, Edouard de La BASSETIERE, Loïc CHUSSEAU, Gilbert MIGNE, Christian BATY, Valérie CHARTEAU, Robert CHABOT.
DECHETS	Collecte et traitement des déchets : OM, PAV, Déchèteries, Compostage	**Martine DURAND (Présidente),** Isabelle de ROUX, Jean-Michel THUNE, Robert CHABOT, Mireille GREAU, Joël HILLAIRET, Amélie ELINEAU, Loïc CHUSSEAU, Francis CHUSSEAU, Christian BATY, Philippe CHAUVIN, Jean-Paul BARON (adjoint Avrillé)
SPANC / ENVIRONNEMENT	SPANC ; Désherbage/Balayage ; Lutte contre les nuisibles, *soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*, Gestion des milieux aquatiques, etc	**Christian BATY (Président),** Marc HILLAIRET, Pierrick HERBERT, Bernard VOLLARD, Francis CHUSSEAU, Loïc CHUSSEAU, Robert CHABOT, Jean-Paul BARON (adjoint Avrillé),

COMMISSION	OBJET	ELUS (noms)
ENFANCE/JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES	Relais Assistantes Maternelles, LAEP, Etude enfance/jeunesse, Animation des nouveaux rythmes scolaires, Accueil des gens du voyage (scolarisation des enfants, suivi social, etc), Relations avec les associations d'aide à domicile (ADMR, AMAD, etc)	**Mireille GREAU (Présidente),** Geneviève LE BIHAN, Catherine GARANDEAU, Amélie ELINEAU, Françoise FONTENAILLE, Chantal HERBERT, Elisabeth FELIX, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Martine DURAND, Véronique DESMARICAUX (adjointe Poiroux), Fabienne BORGET (adjointe Saint Vincent sur Jard)
GENS DU VOYAGE	Accueil des gens du voyage	Elus référents : Michel BRIDONNEAU, Maxence de RUGY.
TOURISME	Sentiers cyclables/pédestres/équestres, suivi projets NCR ou SyMPTAMM, etc	**Edouard de La BASSETIERE (Président),** Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Béatrice MESTRE-LEFORT, Geneviève LE BIHAN, Jean-Michel THUNE, Marc HILLAIRET, Bernard VOLLARD, Chantal HERBERT, Pierrick HERBERT, Daniel TRICHET.
CULTURE	Gestion du CAIRN, Fête du patrimoine, **Etude sur la mise en réseau des bibliothèques**, etc	**Christian BATY (Président),** Geneviève LE BIHAN, Elisabeth FELIX, Françoise FONTENAILLE, Maxence de RUGY, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Martine DURAND, Roger GOMET (adjoint Poiroux), Patricia TISSEAU (adjointe Jard sur Mer), Véronique DESMARICAUX (adjointe Poiroux), Valérie CHARTEAU, Béatrice MESTRE-LEFORT (mise en réseau des bibliothèques)
COMMUNICATION	**Gestion du Cybercentre**, projets numériques et administration électronique, **Communication :** magazine, site internet, etc	**Maxence de RUGY (Président),** Elisabeth FELIX, Patricia TISSEAU, Valérie CHARTEAU, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Isabelle de ROUX, Pierrick HERBERT, Geneviève LE BIHAN, Vanessa NICOLLEAU (adjointe Avrillé), Véronique DESMARICAUX (adjointe Poiroux).
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	**Gestion des bâtiments CdC** : Bureaux et locaux techniques, pépinière d'entreprises, aire d'accueil des gens du voyage, CAIRN, Folie de Finfarine	**Robert CHABOT (Président),** Marc HILLAIRET, Jean VRIGNON, Christian BATY, Joël HILLAIRET, Loïc CHUSSEAU.
PERSONNEL	**Etude de l'organisation du travail des agents de la collectivité (**Règlement intérieur, règlement de formation…)	**Michel BRIDONNEAU (Président),** Mireille GREAU, Loïc CHUSSEAU, Martine DURAND

5. Fonctionnement des institutions en 2015

	Nombre de réunions
Conseil communautaire	10
Bureau communautaire	14
Commission Bâtiments	4
Commission Cao	2
Commission Du Personnel	4
Commission Communication	2
Commission Culture	5
Commission Déchets	5
Commission Enfance Jeunesse - COPIL	2
Commission Environnement - SPANC	2
Commission Finances	5
Commission Tourisme	2
Commission Aménagement de l'espace	1
Commission Développement Economique	0

D. Les compétences au 31 décembre 2015 :

Article 2 des statuts

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes exerce de plein droit les compétences suivantes :

1. Aménagement de l'espace :
    - Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
    - Mise en œuvre et gestion d'un système d'information géographique (SIG) pour l'administration du territoire intercommunal ainsi que son développement dans le cadre de l'exercice des compétences transférées ;
    - Participation à la charte de Pays et mise en œuvre des contrats régionaux de développement ; des contrats territoriaux uniques ou tout programme régional s'y substituant ainsi que la mise en œuvre d'un contrat « Pôle d'Excellence Rurale »
    - Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent.
2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes :
    - Création extension, gestion, acquisition, cession d'ateliers relais sur le territoire de la communauté de communes à compter du 1er janvier 2007 ;
    - Etudes, création et commercialisation des zone d'activités inter-cantonales ; participation au Vendéopôle.
    - Conclusion de conventions avec les associations professionnelles ou les coopérations professionnelles ou les chambres consulaires (Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture) ;
    - Soutien à la politique départementale en faveur de l'emploi dans le cadre du GIP « Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique ».

3. Protection et mise en valeur de l'environnement :
    - Intégralité de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages prévue à l'article L 2224-13 du Code général des collectivités territoriales et autres déchets prévus à l'article L 2224-14 du C.G.C.T. ;
    - Soutien aux communes dans leur politique de protection et de mise en valeur de l'environnement.

4. Culture, tourisme et communication d'intérêt communautaire :
    - Amélioration et gestion de la maison de l'arbre et de la forêt dite « Folie de Finfarine » à Poiroux ;
    - Amélioration et gestion du Centre de la Préhistoire dit « CAIRN » à Saint Hilaire la Forêt ;
    - Amélioration et gestion du Cybercentre et de ses annexes créées dans le cadre du partenariat avec la Région Pays de la Loire et labellisées « cyberbase » ;
    - Participation et soutien à la mise en place d'animations culturelles ou de manifestations d'intérêt communautaire.

    Les critères cumulatifs permettant de définir l'intérêt communautaire sont les suivants :
    - Rayonnement intercommunal de la manifestation ou de l'animation (couvrant tout ou partie du territoire)

- Aspect novateur ou événementiel de la manifestions ou de l'animation ;
- Renforcement de l'identité du territoire de la communauté de communes, la compétence ne couvrant pas le soutien logistique pouvant être apporté par les communes.

- Communication et promotion de la communauté de communes.

5. Action sociale d'intérêt communautaire :
   - Soutien aux associations œuvrant pour le maintien à domicile des personnes âgées ;
   - Compétence intégrale des « gens du voyage » en matière d'aires d'accueil aménagées des gens du voyage et de gestion des parcelles des grands rassemblements à compter du 1er janvier 2007 ;
   - Etudes des besoins concernant la petite enfance et l'accueil périscolaire ;
   - Soutien à la politique départementale des jeunes en difficulté dans le cadre du FAJ ;
   - Mise en place et gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la communauté de communes, à compter du 1er janvier 2011 ;
   - Mise en place et gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents sur le territoire de la communauté de communes, à compter du 1er janvier 2011.

6. Assainissement :
   - « Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à compter du 1er janvier 2011 pour la compétence obligatoire en matière de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif, et à compter du 1er janvier 2014 en ce qui concerne la compétence facultative en matière de travaux de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif » ;

7. Communications électroniques d'intérêt intercommunal :

Sur le fondement de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes du Talmondais est compétente pour :

- la réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques à partir des points d'arrivée des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points et zones sont définis par la décision n° 2010-1312 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'aux points d'intérêt intercommunaux ;
- la réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés conformément à la décision de l'ARCEP n° 2011-0668 du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordement mutualisés dans sa version en vigueur à la date de réalisation de ces points de raccordement mutualisés ;
- le financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrage.

E. Les moyens humains

1. Le Personnel

En 2015, cinq créations de postes permanents ont été réalisées :

1 attaché pour le service commande publique
1 rédacteur pour le service autorisations des droits du sol
1 adjoint administratif 1ère classe pour le service autorisations des droits du sol
1 adjoint administratif 2ème classe pour le service autorisations des droits du sol
1 adjoint administratif 2ème classe au CAIRN

Promotion interne– avancement de grade – titularisation

2 agents ont bénéficié d'un avancement au titre de la promotion interne
4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade suite à un examen professionnel
4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade sans examen professionnel

4 agents ont été titularisés.

D'autre part, un agent était en congé parental (agent social 2ème classe), remplacé par un agent contractuel.

Un agent a été licencié pour inaptitude physique (adjoint technique 2ème classe à temps non complet).

Emploi de travailleurs handicapés :

Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du code du travail).

Cette obligation d'emploi s'impose à l'État, aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

Le non-respect de cette obligation entraîne, le versement d'une contribution annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

La Collectivité remplit ses obligations réglementaires puisqu'elle emploie 4 agents en situation de handicap : 2 titulaires (dont 1 à temps non complet) et 2 agents contractuels (CAE), dont un à temps non complet. En conséquence, aucun versement n'est effectué au FIPHFP.

Au 31 décembre 2015, la Collectivité compte 46 agents titulaires, 1 agent en CDI soit 45.43 ETP.

1 agent (adjoint technique 2ème classe), bénéficiant d'une disponibilité pour convenance personnelle jusqu'au 7 juillet 2017, a demandé sa réintégration anticipée. Toutefois, aucun poste correspondant au grade de l'agent n'ayant été créé, cette réintégration n'a pas été réalisée.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2015 :

GRADE	titulaires ou stagiaires				non titulaires sur emplois permanents				
	temps plein	Temps partiel	temps non complet	total	temps plein	moins 17h30	17h30 à moins 28h	28 h et plus	total
filière administrative	13	1	1	15					
Attaché	3			3					
Rédacteur	1			1					
Adjoint administratif 1ère classe	6	1		7					
Adjoint administratif 2ème classe	3		1	4					
filière technique				26					4
Ingénieur principal	1			1					
Technicien principal 2ème classe	1			1					
Technicien	1			1	1				1
Agent de maîtrise	2			2					
Adjoint technique p ^{al} 2ème classe	4			4					
Adjoint technique 1ère classe	3			3					
Adjoint technique 2ème classe	14			14	2		1		3
filière animation				4					
Adjoint d'animation p ^{al} 2ème classe	1			1					
Adjoint d'animation 2ème classe	3			3					
filière sociale				1					1
Agent social 2ème classe	1			1	1				1
TOTAL POSTES TITULAIRES	44	1	1	46					5

Organigramme

VERSION SEPTEMBRE 2015

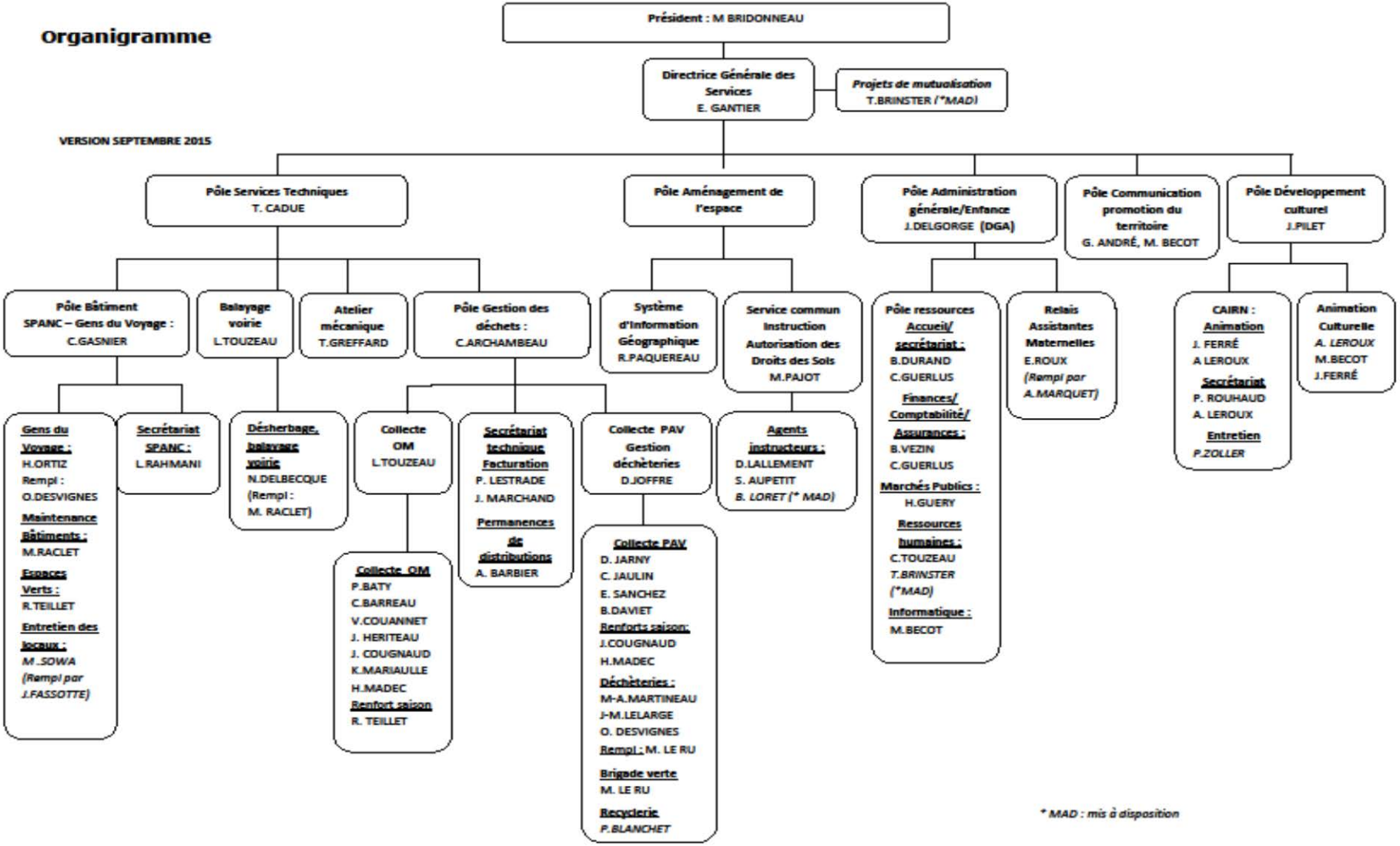

Effectifs sur emplois non permanents rémunérés au 31/12/2015 :

1 Adjoint technique 2ème classe – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – 20h/semaine (CAIRN – SCOT)

1 Adjoint technique 2ème classe 35h/hebdomadaires (recyclerie)

De plus, pour pallier au surplus de travail en période saisonnière ou encore aux arrêts maladie ou aux accidents de travail, le recrutement de personnel contractuel non permanent est parfois nécessaire, bien que tous les arrêts ne fassent pas l'objet d'un remplacement.

Type de contrats	**Nombre de jours**	**Equivalent en mois**
Remplacement congés	*126*	*4.20*
Remplacement maladie	*630*	*21*
Remplacement congés exceptionnel	*16*	*0.5*
Remplacement congé parental	*281*	*9.37*
Remplacement récupération	*0*	
Surcroit d'activité	*387*	*12.90*
Saisonnier	*1947*	*64.90*
	3387	

Effectifs selon positions statutaires particulières :

Congé parental : 1
Disponibilité : 1
Mise à disposition : 2, originaires des communes membres

2. Les absences :

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
. Pour maladie ordinaire	6	10	114,0	413,0
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie				
. Pour accidents du travail imputables au service	4	2	67,0	51,0
. Pour accidents du travail imputables au trajet				
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel				
. Pour maternité et adoption (1)		1		70,0
. Pour paternité et adoption	1		14,0	
. Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation (2)				
Total	11	13	195,0	534,0

	Nombre total de journées de formation suivies par les agents et organisées par						Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation dans l'année			
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	**Total**	Dont DIF (droit individuel à la formation)	Hommes	Femmes	**Total**	Dont DIF
Pour les agents de catégorie A										
Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.					0				0	
Formation prévue par les statuts particuliers	13				13		1	2	3	
dont formation d'intégration					0				0	
dont formation de professionnalisation	13				13		1	2	3	
Formation de perfectionnement					0				0	
Formation personnelle (hors congés formation)					0				0	
Total	13	0	0	0	13	0	2	4	6	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.					0				0	
Formation prévue par les statuts particuliers	6			1	7			2	2	
dont formation d'intégration	5				5			1	1	
dont formation de professionnalisation	1			1	2			2	2	
Formation de perfectionnement					0				0	
Formation personnelle (hors congés formation)					0				0	
Total	6	0	0	1	7	0	0	5	5	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparation aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	5				5			1	1	
Formation prévue par les statuts particuliers	41		3	17	61		13	12	25	
dont formation d'intégration	10				10		1	1	2	
dont formation de professionnalisation	31		3	17	51		12	11	23	
Formation de perfectionnement					0				0	
Formation personnelle (hors congés formation)					0				0	
Total	46	0	3	17	66	0	26	25	51	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories					0				0	
Total toutes catégories	65	0	3	18	86	0	28	34	62	0

3. Evolution des charges de personnel entre 2010 et 2015

L'évolution à la hausse des charges de personnel pendant la période 2010/2015 s'explique par :

2011 : la création du Relais Assistants Maternels (RAM), du service communication, le recrutement d'un technicien bâtiments/SPANC,

2012 : la reprise en régie des déchèteries, le recrutement d'un technicien tri,

2013 : la Création d'un poste d'administrateur SIG (Système d'Information Géographique), le renforcement du poste accueil-secrétariat du CAIRN,

2014 : la reprise en régie directe du service « Point d'Apport Volontaire (PAV), la création du service « balayage mécanique-désherbage »,

2015 : la création d'un poste de chargé de la commande publique : poste d'attaché, mutualisé avec les communes.

A cela s'ajoute les revalorisations indiciaires des catégories C et la refonte de la grille des catégories B ainsi que les augmentations des cotisations patronales.

D'autre part, étant en auto assurance pour les agents titulaires et stagiaires en situation de perte d'emploi, la Collectivité a dû procéder au versement d'une Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (700 jours) à un ancien agent.

Parallèlement à ces recrutements, certains départs n'ont pas été remplacés : départ d'un adjoint technique 2ème classe employé au Cybercentre (service fermé au 1er avril 2015), d'autres l'ont été par une réorganisation de service : un gardien de déchèterie parti à la retraite a été remplacé par un agent pris sur le service de collecte des ordures ménagères.

Enfin, la réorganisation du service de collecte des ordures ménagères a limité l'augmentation de la masse salariale.

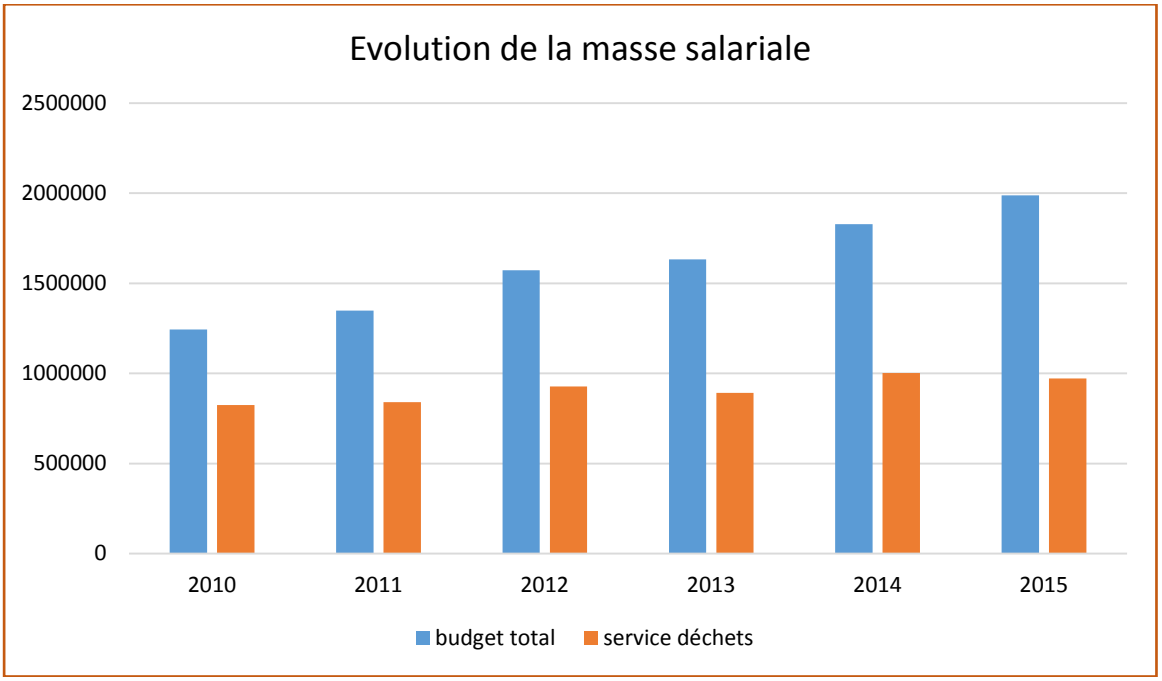

F. Les moyens financiers

1. L'adoption du budget et du compte administratif

Le budget primitif 2015 ainsi que le budget annexe du SPANC ont été adoptés par le conseil communautaire en séance du 11 mars 2015.

Le compte administratif 2015 a été approuvé par le conseil communautaire en séance du 30 mars 2016.

Afin de mieux comprendre et analyser les compétences exercées par la Collectivité, le service comptabilité applique une gestion analytique des écritures

2. Présentation de l'exercice budgétaire 2015

Résultats des principales masses financières par chapitres :

Budget général - Section de fonctionnement :

	DEPENSES			**RECETTES**
Atténuation des produits	277 199,00		Atténuation des charges	40 316,23
charges à caractère général	766 728,96		Produits des services	567 242,55
Charges de personnel	1 988 635,41		Impôts et taxes	4 538 626,16
Autres charges de gestion courante	1 746 872,53		Dotations, sub et participations	504 326,41
Charges financières	25 850,71		Autres produits de gestion courante	144 845,50
Charges exceptionnelles	10 540,70		Produits financiers	0,28
			Produits exceptionnels	19 262,61
			chapitre 78	11 922,16
Total dépenses réelles	**4 815 827,31**		**Total recettes réelles**	**5 826 541,90**
Solde				***+ 1 010 714.59***
Dépenses imprévues			résultat 2014	857 718,05
opérations d'ordre	654 197,49		opérations d'ordre	55 375,13
TOTAL GENERAL	**5 470 024,80**			**6 739 635,08**
RESULTAT				***1 269 610,28***

Budget général - Section d'investissement :

	Dépenses			Recettes
emprunts	98 117,85		Dotations fonds divers	505 160,73
Dotations fonds divers	513,54		Subv d'investiss	100 460,59
Immobilisations incorporelles	53 096,18		Emprunts	
Subventions d'équipement versées	49 143,20		Autres immob financières	4 165,66
Immobilisations corporelles	712 280,98			
Immobilisations en cours	78 695,40			
Autres immob	35 000,00			
Total dépenses réelle	**1 026 847,15**		**Total recettes réelles**	**609 786,98**
Solde	***-417 060,17***			
Opérations d'ordre	55 375,13		Opérations d'ordre	654 197,49
Opérations patrimoniales	16 202,80		Opérations patrimoniales	16 202,80
Chapitre 023	-		Résultat 2014	540 422,27
TOTAL GENERAL	**1 098 425,08**			**1 820 609,54**
Solde				***+ 722 184,46***

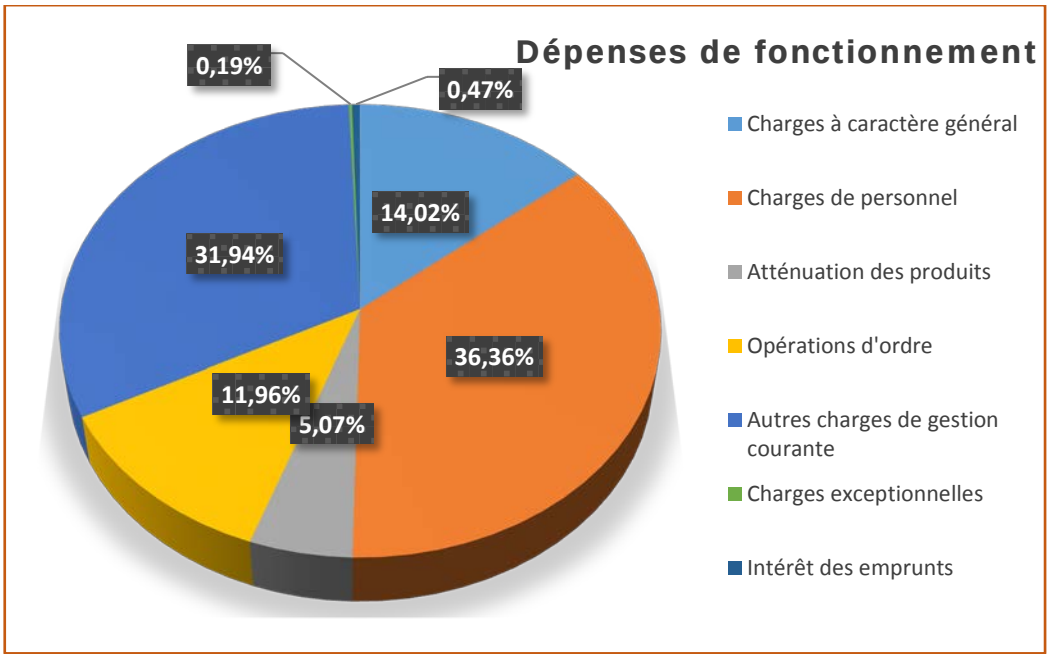
Dépenses de fonctionnement
0,19%
0,47%
14,02%
31,94%
36,36%
11,96%
5,07%
Charges à caractère général
Charges de personnel
Atténuation des produits
Opérations d'ordre
Autres charges de gestion courante
Charges exceptionnelles
Intérêt des emprunts

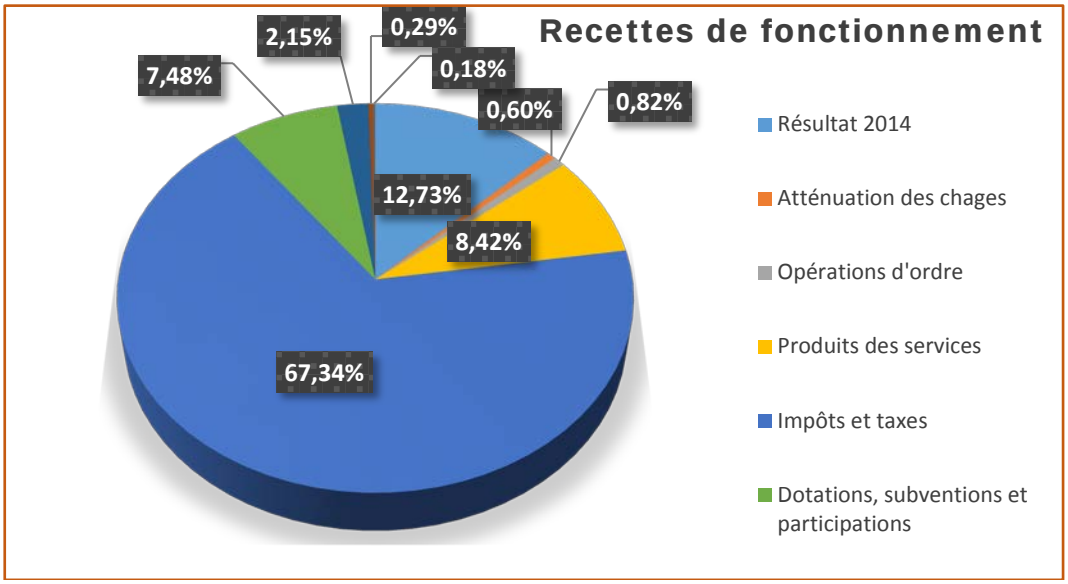
Recettes de fonctionnement
2,15%
0,29%
7,48%
0,18%
0,60%
0,82%
12,73%
8,42%
67,34%
Résultat 2014
Atténuation des chages
Opérations d'ordre
Produits des services
Impôts et taxes
Dotations, subventions et participations

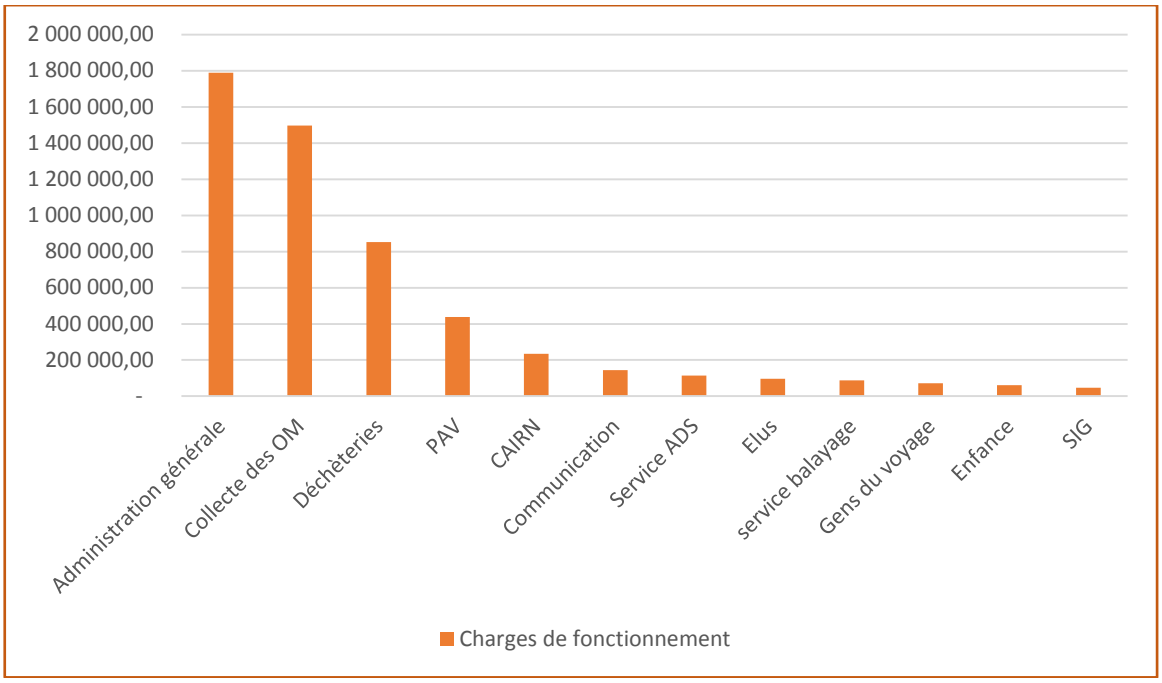

Dépenses d'équipement 2015 par fonction

Budget prévisionnel 2015 : 2 554 269.36€

43% du budget a été réalisé et 23% des crédits ont été reportés au budget primitif 2016 (dont 81% pour la mise en place de conteneurs enterrés).

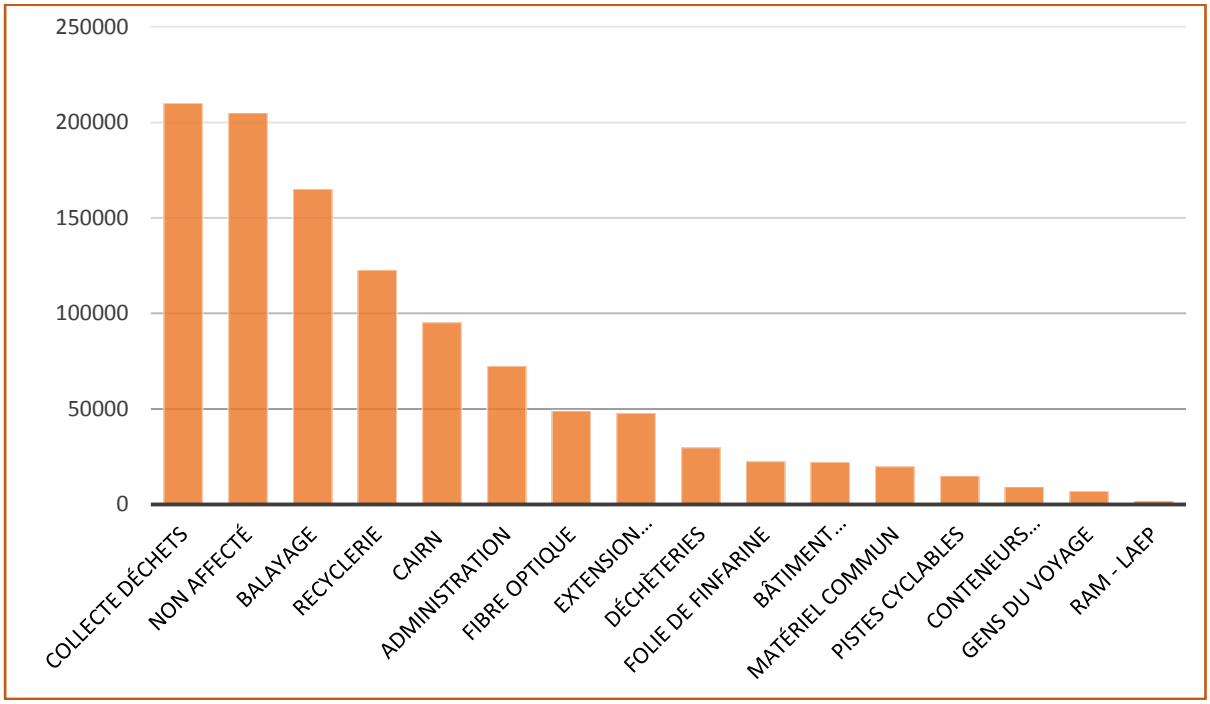

Fiscalité :

Compte tenu des résultats 2014, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, des services nouveaux à créer en 2015 (service instructeur des autorisations d'urbanisme, LAEP…), des pertes de dotations versées par l'Etat (DGF – 137 000€), le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 11 mars 2015 a décidé pour l'année 2015, d'augmenter les taux des contributions directes.

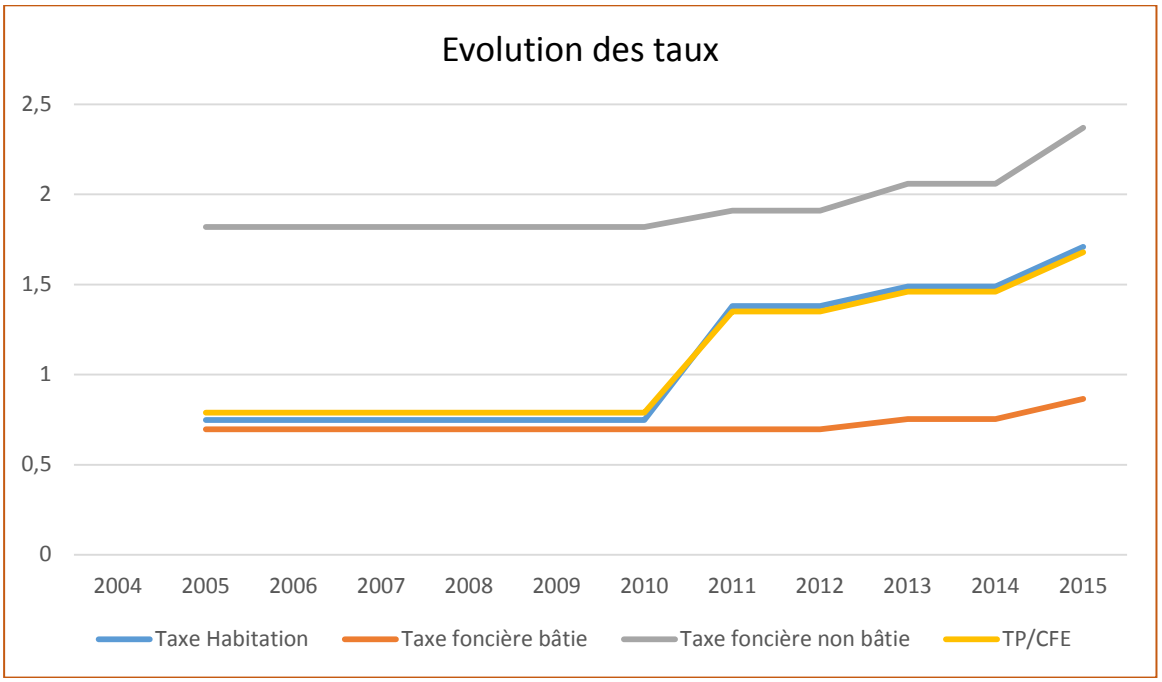

En 2011, les réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales ont engendré un transfert de ressources entre collectivités. Une partie de la taxe d'habitation des départements est transférée aux collectivités territoriales. De même, une part de la taxe foncière non bâtie des régions est versée aux différentes collectivités. De ce fait, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie de la Communauté de Communes du Talmondais ont été rebasés par les services fiscaux.

En contrepartie de ressources supplémentaires, la Collectivité participe au financement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui s'élève en 2015 à 277 199€.

Budget SPANC - Section d'exploitation :

	DEPENSES			RECETTES
charges à caractère général	48 708,99		produits des services	80 004,00
charges de personnel	47 884,65		dotations, sub	6 715,50
autres charges générales	76,34		produits exceptionnels	1 035,00
charges exceptionnelles	169,00			
Total dépenses réelles	**96 838,98**		**Total recettes réelles**	**87 754,50**
Solde		***- 9 084,48***		
Opérations d'ordre	4 574,75		Reprise excédent 2014	42 358,30
TOTAL GENERAL	**101 413,73**			**130 112,80**
RESULTAT 2015				***28 699,07***

Budget SPANC - Section d'investissement :

Recettes	4 574,75
Dépenses	-
Solde	**4 574,75**

Aucune dépense n'a été réalisée en investissement et les recettes correspondent à la prise en compte des amortissements du matériel informatique et du logiciel de gestion du service.

Résultat consolidé (Budget général + budget SPANC) :

Résultat de clôture de l'exercice 2015			
	Dépenses	*Recettes*	*Résultat ou solde*
TOTAL BUDGET	*6 669 863,61*	*7 254 433,55*	*584 569,94*
Fonctionnement	*5 571 438,53*	*5 969 671,53*	*398 233,00*
Investissement	*1 098 425,08*	*1 284 762,02*	*186 336,94*
002 Résultat reporté n-1		*892 037,22*	*892 037,22*
Intégration de résultat (PTI)		*8 039,13*	*8 039,13*
001 solde d'invest, n-1		*541 266,70*	*541 266,70*
Résultat total			***2 025 912,99***

Deuxième partie

Les actions engagées en 2015

A Pôle Direction Générale – Administration Générale

1. Schéma de mutualisation

A la suite des rencontres en communes réalisées au mois de mai et juin par le Président et la Directrice de la Communauté de communes, le Bureau a établi le 9 septembre des axes de travail prioritaires en matière de transferts de compétence et de mutualisation.

Les objectifs du schéma de mutualisation proposés par le Bureau communautaire sont les suivants :

1) Maintenir une qualité de service public local

- Pour les usagers : améliorer le service rendu, par la présence et l'efficience des services locaux
- Pour les agents territoriaux : en sécurisant les pratiques et en assurant la qualité du travail

2) Contribuer au projet de territoire

  - En renforçant la solidarité entre les collectivités
  - En anticipant les futures réorganisations territoriales

3) Contenir les dépenses de fonctionnement et d'investissement à des fins d'économie d'échelle

  - Pour rationaliser les dépenses publiques en cherchant à mutualiser les activités effectuées de façon similaire et qui pourraient être optimisées si elles étaient exercées en commun
  - Pour pallier au désengagement de l'Etat : la mise en place de nouvelles organisations est impérative
  - Pour freiner l'augmentation des dépenses

La méthodologie d'élaboration du schéma de mutualisation :

Mai-juillet 2015 :

Le Président et la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Talmondais sont allés dans les communes à la rencontre des élus pour échanger sur les attentes et les besoins en matière de transferts de compétences et de mutualisations, et faire un état des lieux des pratiques actuelles.

Ils ont rencontré à 2 reprises le Maire, les adjoints et les conseillers intéressés ainsi que les secrétaires de mairie ou DGS.

Août 2015

Des tableaux de synthèse de ces entretiens ont été transmis aux communes pour avis. Les communes ont alors complété ces documents après avoir consulté les élus et le personnel.

Septembre 2015

Après retours des communes, une synthèse a été présentée au Bureau communautaire et les élus du bureau ont défini, ensemble, les priorités qu'ils souhaitaient voir mises en œuvre pendant la durée du mandat.

16 septembre 2015 : Le projet de schéma a été présenté pour information au Conseil Communautaire, avant transmission aux Conseils Municipaux.

Décembre 2015

16 décembre 2015 : Adoption du schéma par le Conseil Communautaire, après retour des avis des Conseils Municipaux.

2. Commande publique

Lors du conseil communautaire du 10/12/2014, il a été décidé la création d'un poste de catégorie B à temps complet pour assurer la mission de chargé de la commande publique.

Les entretiens de recrutement se sont déroulés le 9 juillet 2015. L'agent dont la candidature a été retenue par la commission du personnel est titulaire, au grade d'attaché – catégorie A. Un poste d'attaché territorial a donc été créé lors du conseil communautaire du 16 septembre 2015.

L'agent est recruté dans le cadre d'une mutation et a pris son poste le 28 octobre 2015.

L'agent est notamment chargé de :

- Conseiller les élus communaux, communautaires et les services quant au choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques ;
- Accompagner les services communaux et communautaires dans la définition de leurs besoins et les aider dans le renouvellement des marchés existants ;
- Mettre en place des groupements de commande
- Elaborer les dossiers de consultation (CCAP) ;
- Préparer, lancer et suivre les procédures de consultation ;
- Contrôler les procédures d'achat formalisées et adaptées, du lancement de la procédure à la notification ;
- Analyser les dossiers et les offres des candidats et établir les rapports d'analyse ;
- Organiser et préparer les commissions d'attribution et d'appel d'offres communautaires ;
- Contrôler l'exécution des contrats en lien avec les services opérationnels communautaires (précontentieux, contentieux) ;
- Assurer une veille juridique en matière de commande publique.

Les missions de cet agent seront évolutives en fonction des missions dévolues au service.

3. Ressources humaines

A la suite de sa prise de fonction en avril 2014, le Président de la Communauté de Communes s'est attaché à étudier le fonctionnement général de la Collectivité.

Le bilan en a été que l'organisation des services, en particulier des services administratifs, apparaissait inadaptée au regard des nouveaux enjeux auxquels la collectivité doit répondre à court terme : transferts et prises de nouvelles compétences en lien avec la réforme territoriale, réflexion sur la gestion financière et fiscale du bloc communal, schéma de mutualisation à réaliser avec les communes…

Aussi un renfort de compétences a été jugé nécessaire afin de restructurer notamment la gestion des ressources humaines de la collectivité, dont l'effectif est désormais proche des 50 agents.

La commune de Longeville sur mer a proposé de mettre M. Tony BRINSTER, Attaché territorial, à disposition de la Communauté de communes du Talmondais à mi-temps pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 2015.

Ses missions :

- Chargé de mission auprès du service des Ressources Humaines :

Pilotage de la révision des outils RH de la Communauté de communes : fiches de poste, règlement intérieur, règlement formation, procédures de gestion et de suivi du temps de travail des agents, mise en place de l'évaluation professionnelle, préparation de la mise en place et suivi des instances consultatives paritaires, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

- Chargé de mission auprès de la Direction Générale des Services :

Organisation des services, projets de mutualisation, aide administrative…

Ainsi, à l'issue d'un travail de concertation entre les services communautaires et la commission du personnel, un certain nombre de décisions concernant les Ressources Humaines ont été, soit entérinées, soit mises en place :

Conseil communautaire du 12 novembre 2015 :

- Annualisation du temps de travail
- Les astreintes et leurs modalités d'indemnisation
- L'indemnisation des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du personnel
- Les autorisations d'absence
- Mise en place du compte épargne temps

Conseil communautaire du 16 décembre 2015 :

- Le Règlement intérieur
- Le Règlement de formation
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques
- Mise en place de l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Parallèlement, l'organigramme des services a été finalisé et l'utilisation du logiciel de gestion du temps a été développée.

De plus, la Collectivité a mis en place, pour la première année, les entretiens d'évaluation des agents.

4. Finances comptabilité

En 2015, la Collectivité a été soumise à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle portait sur les années 2010 à 2014. Une part importante de contrôle portait sur la gestion financière et comptable ainsi que sur les ressources humaines.

Cette inspection, extrêmement chronophage (environ 150h de travail), a mobilisé le service sur le dernier trimestre 2015.

Dans le cadre de ses missions, le service comptabilité, a participé à l'élaboration du budget primitif 2015 et à la préparation des commissions de finances.

Les services du Trésor, procède tous les ans, réglementairement, à un contrôle hiérarchisé de la dépense du secteur public.

La Trésorerie a pris en charge 5 202 lignes de mandats. Ce contrôle montre une bonne qualité de mandatement et permet d'avoir un délai de paiement du comptable de 3.94 jours (10 jours réglementaires) et un délai global de **17.8 jours** (30 jours réglementaires).

Dans la perspective du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique au 1er janvier 2016, le service a réalisé, en concertation avec les services de l'Etat, les études relatives à la mise en place de cette nouvelle fiscalité.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées a été créée lors du Conseil Communautaire du 12 novembre 2015 et les membres désignés lors de la réunion du 16 décembre 2015.

Une présentation du dispositif a été faite en direction des directeurs généraux des services communaux, des secrétaires de mairie et des agents des services financiers des communes membres. À la demande des élus de la commune de Grosbreuil, une information leur a été donnée lors d'une réunion du Bureau communal.

5. Accueil – secrétariat

En 2015, le service accueil de la Collectivité a reçu 2484 visiteurs et réceptionné 6908 appels téléphoniques **dont** :

ADMINISTRATION		**DECHETS**		**SPANC**		**URBANISME**	
Appels	Visiteurs	Appels	Visiteurs	Appels	Visiteurs	Appels	Visiteurs
1 626	440	3 512	1 639	594	80	621	173

5721 courriers ont été enregistrés à l'arrivée et 3569 plis ont été oblitérés et déposés auprès des services postaux.

Parallèlement, les agents du service ont participé aux travaux de numérisation et d'envoi de documents dans le cadre du contrôle de la Chambre régionale des Comptes.

Le service est également en charge de la gestion du planning d'utilisation des salles de la Collectivité ainsi que des véhicules.

Les agents du service ont participé à la préparation des réunions de conseil communautaire, bureau, et diverses commissions par l'envoi et le suivi des convocations, l'envoi des comptes rendus, la préparation des salles.

Le service a été partie prenante dans l'organisation de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Longeville sur mer le 29 mai 2015.

B Pôle « Enfance »

Le pôle enfance est constitué du Relais Assistants Maternels (RAM) et, depuis le 17 mars 2015, du Lieu d'Accueil Enfants parents (LAEP).

1. Le Relais Assistants Maternels (RAM)

Mise en place en 2010, ce service a pour objectifs de :

- Favoriser les rencontres et les échanges entre les assistantes maternelles et les enfants.
- Favoriser l'éveil des enfants en proposant des activités éducatives adaptées à leur âge et à leur développement.

141 assistants maternels étaient agréés en 2015 et 126 en activité au 31 décembre.

Nombre de matinées d'éveil : 99 (3 par semaine hors vacances scolaires)

- Participation la plus importante: 12 assistants maternels et 25 enfants à Avrillé (le 29/09/15, thème de la peinture)
- Participation la moins importante : aucune assistante maternelle à Longeville sur Mer le 01/09/2015 (jour de la rentrée scolaire).
- Nombre moyen d'enfants : 14
- Nombre moyen d'assistants maternels : 7

Les animations spécifiques 2015 :

- **Chasse aux œufs au CAIRN :** 20 assistantes maternelles et 42 enfants ont participé le 10 avril 2015

Sortie au CAIRN le 16 juin 2015: 11 assistantes maternelles et 25 enfants inscrits. Ateliers poterie et découverte du parc.

- **Pique-Nique de la rentrée** le 10 septembre 2015, à Saint Vincent sur Jard : 7 assistantes maternelles et 11 enfants. Le pique-nique était précédé d'une matinée sur la plage.

Spectacle de Noël « Flopin La Lune » présenté par la compagnie « Balala » le 18 décembre 2015: 26 assistantes maternelles, 53 enfants et 4 parents étaient présents.

Professionnalisation des assistants maternels :

Une des missions du RAM est de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles (lettre Circulaire CNAF du 02/02/2011 relative aux RAM) :

- Soirées **Echanges des pratiques professionnelles** avec les assistantes maternelles animées par une psychologue :

  - 1 en mars (6 participantes)
  - 1 en juin (9 participantes)
  - 1 en décembre (9 participantes)

Intervention d'une **psychomotricienne** en matinée d'éveil 3 fois/semestre:

- en juin 2015 et novembre/décembre 2015, une moyenne de 5 assistantes maternelles et 12 enfants ont participé par matinée d'éveil
- en 2015, les communes concernées étaient Jard Sur Mer, Longeville Sur Mer, Talmont St Hilaire, Le Bernard, Poiroux et Saint Vincent Sur Jard

Soirée d'information, en novembre 2015, animée par un juriste sur « Les Congés Payés »: 16 assistantes maternelles y ont participés.

En 2015, une rencontre entre le RAM, le Multi-Accueil de Talmont St Hilaire et la micro-crèche sur Talmont Saint Hilaire a été organisée. L'objectif était de pouvoir échanger sur le fonctionnement et les projets de chaque structure pour une cohérence de travail sur le territoire.

Le comité de pilotage réunissant la commission communautaire sociale/enfance-jeunesse, des représentants des assistants maternels, de la Caisse d'Allocations familiales, l'animatrice du RAM s'est tenu dans les locaux de la Collectivité le 24 mars 2016.

Observation : l'animatrice titulaire a été placée, à sa demande, en congé parental à compter du 26 mars 2015. Elle est remplacée par une animatrice contractuelle, titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants.

2. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le 1er janvier 2011, la Communauté de Communes a pris la compétence « Lieu d'Accueil Enfants-parents (LAEP).

Les objectifs d'un LAEP :

- Conforter la relation parent-enfant, l'ouvrir en lien social et préparer l'autonomie de l'enfant
- Rompre l'isolement social
- Prévenir les situations de négligence et de violence
- Valoriser les compétences et l'épanouissement de la personne humaine

Ces lieux offrent un espace de parole et de réassurance dans une perspective de prévention des troubles de la relation enfant-parents. Ils n'ont pas de visées thérapeutiques.

Ce service à la parentalité était assuré sur notre territoire par le secteur associatif : la Marelle, gérée par l'APSH (Accompagnement Personnalisé et de Soutien à l'Habitat) jusqu'en décembre 2014. Lors de la réunion du conseil communautaire du 8 octobre 2014, la Collectivité a décidé de prendre la gestion de ce service à la parentalité.

Le LAEP Talmondais dénommé « La Marelle » a ouvert ses portes le 17 mars 2015 à raison de 3 matinées par semaine : mardi à Talmont Saint Hilaire, jeudi à Grosbreuil et vendredi à Longeville sur mer.

L'animation des matinées est assurée par un prestataire de service : l'Association d'Accompagnement Personnalisé et de Soutien à l'Habitat (APSH).

L'Équipe et le fonctionnement du service

- 2 accueillantes : 1 éducatrice spécialisée et 1 assistante sociale
- Coordination et secrétariat assurés par la DGA de la Collectivité (70 heures)
- Réunions d'équipe : 1fois/mois, 10 en 2015 soit environ 20 heures
- Supervision assurée par une psychologue clinicienne, 1 fois tous les 2 mois environ, 3 supervisions en 2015 soit 6 heures
- 3 matinées par semaine, hors vacances scolaires, soit 243 heures d'ouverture au public
- Participation au réseau départemental
- Gratuité, confidentialité (seuls les prénoms sont demandés)

Le LAEP a fonctionné sur 81 séances. 66 familles et 71 enfants ont été accueillis lors de ces matinées d'échanges.

Age des enfants :

AGE	A NAITRE	0-1 AN	1-2 ANS	2-3 ANS	3-4 ANS	4-5 ANS	5-6 ANS
NB ENFANTS	3	25	24	18	1	1	2
% ENFANTS	4.05%	33.79%	32.43%	24.33%	1.35%	1.35%	2.70%

Qualité de l'accompagnant :

ACCOMPAGNANT	MERE	PERE	GRANDS-PARENTS	AUTRES
NB FAMILLES	40	4	6	16
% FAMILLES	60.61%	6.06%	9.09%	24.24%

Les statistiques montrent que 27% des familles fréquentant la Marelle Talmondais proviennent d'autres territoires (pays des Olonnes pour 16% et Pays des achards pour 11%). Ce qui s'explique par la fermeture du LAEP sur les Olonnes en 2015 et l'absence de structure sur les Achards.

Des rencontres, lors des réunions d'équipe, se sont mises en place avec l'animatrice du Relais Assistants maternels.

3. Action sociale d'intérêt communautaire

Dans le cadre de sa compétence, la Collectivité verse une subvention à divers organismes d'aide à la personne (maintien à domicile des personnes âgées, aide aux jeunes en difficulté) :

ADMR Talmont Saint Hilaire (service aides ménagères)	11 103.86€
ADMR Jard sur Mer/Longeville sur Mer (service aides ménagères)	11 774.08€
AMAD	2 492.00€
CLIC du Littoral	22 218.00€
Fonds d'Aide aux Jeunes	1 550.00€

C Pôle « Services techniques »

1. Service déchets (cf rapport annuel 2015 du service)

Le service est composé de 3 secteurs d'activité :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte des Points d'apport volontaires
- La gestion de trois déchèteries : 1 à Le Bernard, 1 à Jard sur Mer, 1 à Talmont Saint Hilaire

NB : une plateforme de compostage collectif, gérée par une association, est installée à Grosbreuil.

Les événements à retenir pour 2015 :

a) **Réduction des fréquences de collecte en porte à porte pour les ordures ménagères** (passage en C 0,5 sur les communes rétro-littorales, par dérogation préfectorale)

Les diminutions de tonnages enregistrées au cours de ces dernières années, ainsi que le transfert d'une part de plus en plus importante du gisement vers les conteneurs enterrés, a conduit les membres de la Commission à s'interroger sur l'adaptation du service actuel aux besoins réels des ménages.

Les taux de présentation des bacs par les ménages ont ainsi été analysés pour chaque commune en fonction des saisons et trois leviers d'optimisation ont pu être identifiés :

- Suppression du second ramassage dans le centre-ville de Talmont Saint-Hilaire en basse saison
- Passage à un ramassage par quinzaine (C 0.5) en basse saison pour les communes rétro-littorales : Poiroux, Grosbreuil, Le Bernard, Avrillé et Saint Hilaire la Forêt,
- Réduction de la période de haute saison du 1er mai (au lieu du 1er avril) au 30 septembre

Le nouveau calendrier de collecte validé par le conseil communautaire en date du 8 octobre 2014 s'établit, à compter du 1er janvier 2015 :

	Basse Saison (1er octobre au 30 avril)	***Haute Saison (1er mai au 30 septembre)***	***Nombre de passages/an***
AVRILLE	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
LE BERNARD	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
GROSBREUIL	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
POIROUX	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
SAINT HILAIRE LA FORET	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	37
SAINT VINCENT SUR JARD	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
JARD SUR MER	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
LONGEVILLE SUR MER	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
TALMONT ST HILAIRE	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	74
PIERRE ET VACANCES	C1 à C7		130

Modification par rapport au schéma en vigueur

b) **Création à titre expérimental d'une « Recyclerie », avec ouverture du magasin en novembre 2015** (4 ouvertures en 2015)

c) **Décision de s'engager dans la démarche initiée par TRIVALIS de réduction des tonnages de déchets végétaux déposés dans les déchèteries communautaires (Conseil communautaire du 12 novembre 2015)**

Les Ordures Ménagères résiduelles :

- **5 999 tonnes collectées** dont 1 194 tonnes par l'intermédiaire des conteneurs enterrés - soit environ 20% du total (contre 17% en 2014)
- 499 nouveaux bacs roulants distribués (+15% / 2014)
- 29 conteneurs enterrés à disposition pour les OMr
- 295 professionnels inscrits au service de la Redevance Spéciale (sur un total recensé de 759 soit 39%)

La Collectivité a fait l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères (renouvellement de matériel).

BILAN : Tonnage stable par rapport à 2014

Ratio : 196 kg/hab DGF/ an *(moyenne Vendée 2015 = 167 kg/hab)*

La Collecte Sélective :

	VERRE	**PAPIER**	**Emballages**
Tonnages collectés	**1647 tonnes** **+6,4 %**	**794 tonnes** **+0,3 %**	**780 tonnes** **+ 5.8%**
Ratio moyen (en kg/hab.DGF/an) *Moy. Vendée 2015:*	53,7 **43,5**	25,5 **24,2**	18.6 (hors nouvelles résines) **16.50**

BILAN :

TOTAL flux sélectifs: **3 221 tonnes**
Evolution du tri : **+4,7%** au global pour les 3 flux
Qualité du tri des Emballages: dégradée depuis 2013 - **28,9 %** de taux de refus
Ratio : 105 kg/hab. DGF/an *(moyenne Vendée 2015 = 92 kg/hab)*

Les Déchèteries :

- **12 623 tonnes collectées (Tonnage constant / 2014)**
  - Tout-venant (10%)
  - Déchets verts (42%)
  - Gravats (27%)

Le Compostage :

Compostage individuel **: 261** composteurs ont été distribués en 2015 lors des permanences à la Communauté de Communes.

Opération pilote « 1 poule, 2 poules … 3 fois moins de déchets »

10 ans après l'expérimentation sur le compostage à domicile, une autre solution concrète est proposée aux habitants pour réduire leurs déchets. La Communauté de Communes du Talmondais et Trivalis ont lancé une opération pilote « 1 poule, 2 poules, 3 fois moins de déchets ». L'objectif est de mesurer leur impact sur les quantités d'ordures ménagères présentées à la collecte.

Ainsi, deux poules pondeuses et un poulailler ont été distribués à **24 foyers témoins volontaires** du territoire de la Communauté de Communes. Avec cette opération il s'agit de mesurer la baisse des déchets générée grâce à l'arrivée des poules. Ainsi, les foyers témoins ont dû enregistrer pendant plusieurs mois des données concernant leur bac d'ordures ménagères.

Résultats :

Moyenne 22 foyers	**-132**	**litres / mois d'OM**
	-20	**kg / mois d'OM**

Action contre les dépôts sauvages

Le 21 octobre, Michel BRIDONNEAU, Président de la Communauté de Communes, a réuni l'ensemble des Maires du Talmondais avec leurs policiers municipaux afin de trouver des solutions pour mieux circonscrire les dépôts sauvages relevés de plus en plus fréquemment sur le territoire. Les actes d'incivisme ont en effet explosé depuis ce début d'année.

Les 9 Maires se sont mis d'accord pour appliquer sur l'ensemble du Talmondais la nouvelle contravention instituée par le décret du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et d'autres objets.

Toute personne qui portera atteinte à la propreté des espaces publics, et en particulier des Points d'Apport Volontaire, fera l'objet d'une amende forfaitaire de 68 euros, susceptible d'être majorée à 180 euros.

2. Service Bâtiments – SPANC – Gens du voyage

a) Bâtiments

Dans le cadre de la mise en place du service commun ADS, un bureau, type « open space », pour les agents instructeurs (sur une surface de 45 m²), ainsi qu'un espace de réception du public (10m²) ont été aménagés dans la partie Nord-Ouest du bâtiment communautaire (anciennement zone de stockage), au bout du couloir qui dessert les bureaux du service déchets. Des ouvertures le long de la route départementale ont été percées (Montant des travaux : 48 000€ TTC).

Dans le cadre de la création d'une recyclerie, une partie des anciens locaux techniques communautaires ont été aménagés afin de créer un atelier pour la remise en état des objets, une zone de stockage et un espace de vente au public. La recyclerie a ouvert ses portes au mois de novembre 2015. (Montant des travaux : 85 600€ TTC).

Installation d'un atelier de bricolage dans l'enceinte du parc de la Folie de Finfarine. Cet atelier est destiné aux activités de l'association gérant le site. (Montant des travaux : 12 894€ TTC). Il s'agit d'un bâtiment type « abri de jardin » de 35m² sur dalle béton.
Des travaux hydrauliques ont également été réalisés sur le site (Montant des travaux : 7 584€ TTC).

Un théâtre de verdure d'environ 400 places a été créé dans le parc du CAIRN. Une partie des menuiseries du musée a été changée et un programme de travaux de mise en accessibilité pour les personnes handicapées a été mis en place sur 4 ans.
Siège de la Communauté de Communes : Une cloison mobile a été installée dans la salle communautaire, permettant ainsi de scindée la salle en 2 petites salles de réunions. Les radiateurs du couloir technique ont été changés (Montant total des travaux 24 543€).

b) SPANC (voir annexe rapport annuel 2015)

Missions du service :

Le service assure une compétence obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif ainsi que la compétence facultative en matière de travaux de réhabilitation de ces installations.

Etat d'avancement des contrôles au 31/12/2015 :

- ✓ Nombre d'installations recensées : **3 478**
  - → Visites non réalisées en 2015: 61 *(60 absences + 1 refus caractérisé)*
- ✓ Interventions 2015: 845 contrôles réalisés (574 en 2014), dont:
  - → Diagnostics: 23
  - → CBF: 687
  - → Contrôle du neuf (CC + CBE): 135 (152 en 2014)

Programme de réhabilitation :

Afin de ne pas bloquer les dossiers, un agent contractuel a été recruté pour remplacer la technicienne « bâtiments-SPANC » pendant son congé maladie pour :

- Contrôles de terrain des programmes de réhabilitation
- Collaboration à la mise à jour des dossiers administratifs

Dépôt des 12 premiers dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau réalisé le 12 juin 2015

De plus, celui-ci a participé à la phase de diagnostic et proposition de solutions dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

c) Gens du voyage

Le service gère une aire d'accueil permanent de 10 emplacements située au lieu-dit les Rogues située sur la commune de Talmont Saint Hilaire.

Période d'ouverture :
Du 1er janvier au 31 décembre avec deux périodes de fermeture annuelle de 2 semaines (en avril et décembre).
Soit 337 jours d'ouverture en 2015.
Fréquentation :
Diminution du taux d'occupation de l'aire des Rogues : 29% en 2015 contre 31% en 2014.

La collectivité gère également un terrain de de 4 hectares, mis à disposition sur la période du 15 juin au 15 septembre, situé au lieu-dit la Guenessière sur la commune de Talmont Saint Hilaire.

Fréquentation 2015 terrain d'accueil des grandes missions :

Au cours de la saison 2015, deux grands rassemblements ont été accueillis sur le terrain de la Guénessière, sur la période du 5 au 19 juillet (*120 caravanes*) et du 26 juillet au 2 août (*50 caravanes*).

L'accueil du premier groupe a été marqué par des difficultés à plusieurs niveaux :

- Refus de régler la totalité du montant de la redevance d'occupation du terrain (30 € par caravane de vie par semaine), malgré la convention signée
- Dégradations des installations de la Collectivité (portique d'entrée, clôtures autour de la fosse d'aisance)
- Atteintes aux cultures sur les parcelles limitrophes

La gestion du second groupe a également été délicate, avec notamment des intrusions répétées à la déchèterie, de nuit comme de jour, ayant nécessité la fermeture du site au public à deux reprises, pour des raisons de sécurité (intervention de la gendarmerie). De nombreux déchets ont été retrouvés au départ de ce groupe aux abords du terrain de la Guénessière.

A noter également des difficultés pour encaisser le produit de la redevance d'occupation.

Au total, le produit des redevances s'établit à la somme de 2 620 € pour la saison estivale.

Les travaux réalisés cette année pour aménager les accès (empierrement) et mettre en sécurité la distribution d'électricité (installation d'un second bornier) se sont chiffrés respectivement à 6120 € et 6 067 €, soit au total 12 187 € TTC.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion de ces groupes, et des incidences budgétaires pour la Communauté de Communes, le Conseil communautaire lors de sa réunion du 14 octobre a rédigé une motion transmise aux services de l'Etat précisant notamment :

« ***Les élus de la Communauté de Communes du Talmondais, décident :***

- *De ne pas ouvrir le terrain de la Guénessière aux grands passages estivaux des gens du voyage pour la saison 2016*
- *De conditionner l'adhésion ultérieure de la Communauté de Communes au dispositif d'accueil départemental à :*
    - *L'organisation, à l'initiative de Monsieur le Préfet, d'une réunion associant l'ensemble des acteurs départementaux en vue d'obtenir une harmonisation des tarifs pratiqués sur les aires de grands passages de Vendée*
    - *Un renforcement des moyens et des pouvoirs du coordonnateur départemental pour un meilleur accompagnement des Communautés de Communes gestionnaires de terrains d'accueil »*

3. Service balayage mécanique

Le service est intervenu dans les communes à hauteur de 1 415 heures sur l'année, sur un total de 10 960km (y compris déplacements vers les communes)

Le temps de travail du conducteur s'élève à 1 783 heures.

Les micro balayeuses ont été louées par les communes 21 heures au total sur l'année (Grosbreuil – Jard sur Mer – Longeville sur Mer – Talmont Saint Hilaire).

D Le pôle « Aménagement de l'espace »

1. Service commun « Instruction des Droits des Sols »

L'article 134 de la Loi ALUR du 26 mars 2014 prévoit qu'à compter du 1er juillet 2015, toute commune membre d'une communauté de plus de 10 000 habitants ne bénéficiera plus des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2014, le Conseil Communautaire a donc décidé la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les missions du service sont les suivantes :

- ✓ Instruction des demandes de Cub, DP, PC, PA, PD, par substitution aux services de l'Etat.
- ✓ Veille juridique et réglementaire, cellule contentieux.
- ✓ Suivi du SCoT, assistance et conseil aux élus et aux services communaux sur les procédures.
- ✓ Accueil du public pour des conseils complémentaires.

En complément, des permanences du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Vendée (CAUE) ont lieu le jeudi après-midi, environ une semaine sur deux. Ces permanences ne sont pas ouvertes au public, mais réservées aux dossiers en cours d'instruction.

Les communes quant à elles conservent l'accueil et le conseil des pétitionnaires, la pré-instruction et l'instruction des CUa.

Trois agents ont été recrutés :

- 1 rédacteur par voie de mutation hors périmètre Talmondais, prise de poste le 4 mai 2015
- 1 adjoint administratif 1ère classe par voie de mutation en provenance de Longeville sur Mer, prise de poste le 4 mai 2015
- 1 adjoint administratif 2ème classe par voie de mutation en provenance de Talmont Saint Hilaire, prise de poste le 1er avril 2015.

Et 1 agent est mis à disposition à 50% de son temps par la commune de Jard sur Mer à compter du 4 mai 2015.

Le service est opérationnel depuis le 1er juillet 2015.

La Communauté de communes, en qualité de gestionnaire du service commun, est chargée de s'acquitter de l'intégralité des dépenses d'investissement afférentes au service. A ce titre, elle prendra également à sa charge les dépenses de fonctionnement du service.

La mise à disposition du service par la Communauté de communes donne cependant lieu à un remboursement de la part des communes adhérentes au service commun, à hauteur de 50% des dépenses de fonctionnement du service selon les modalités suivantes :

- population DGF de la commune de l'année N-1 pour 50%,

- nombre d'actes instruits par le service au cours de l'année N-1, pour 50%.

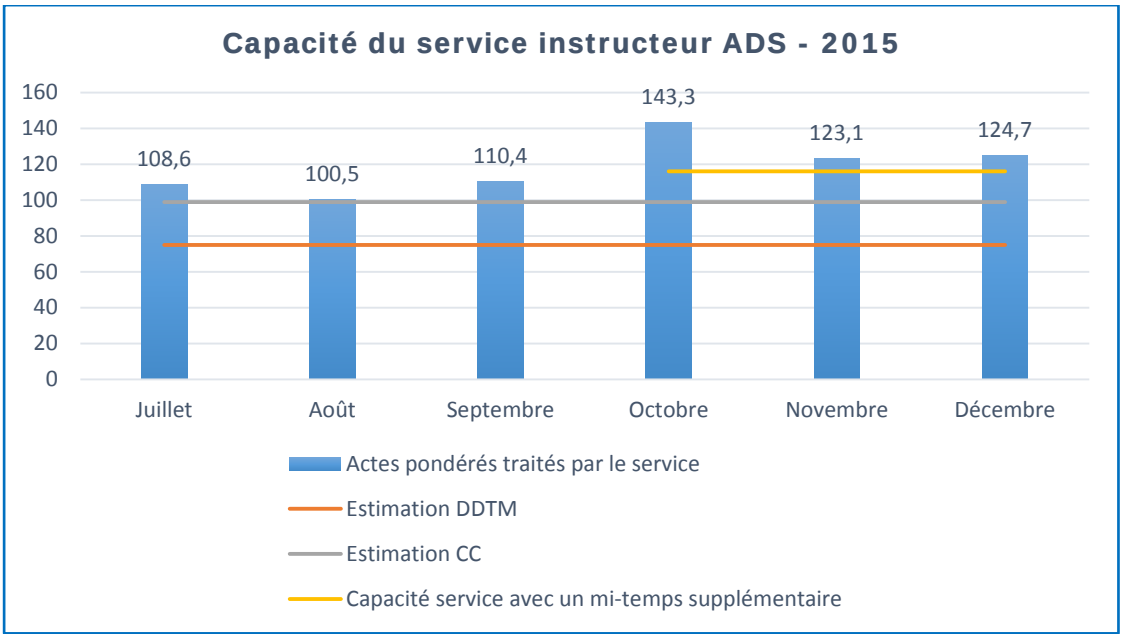
Capacité du service instructeur ADS - 2015
160
140
120
100
80
60
40
20
0
108,6
100,5
110,4
143,3
123,1
124,7
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Actes pondérés traités par le service
Estimation DDTM
Estimation CC
Capacité service avec un mi-temps supplémentaire

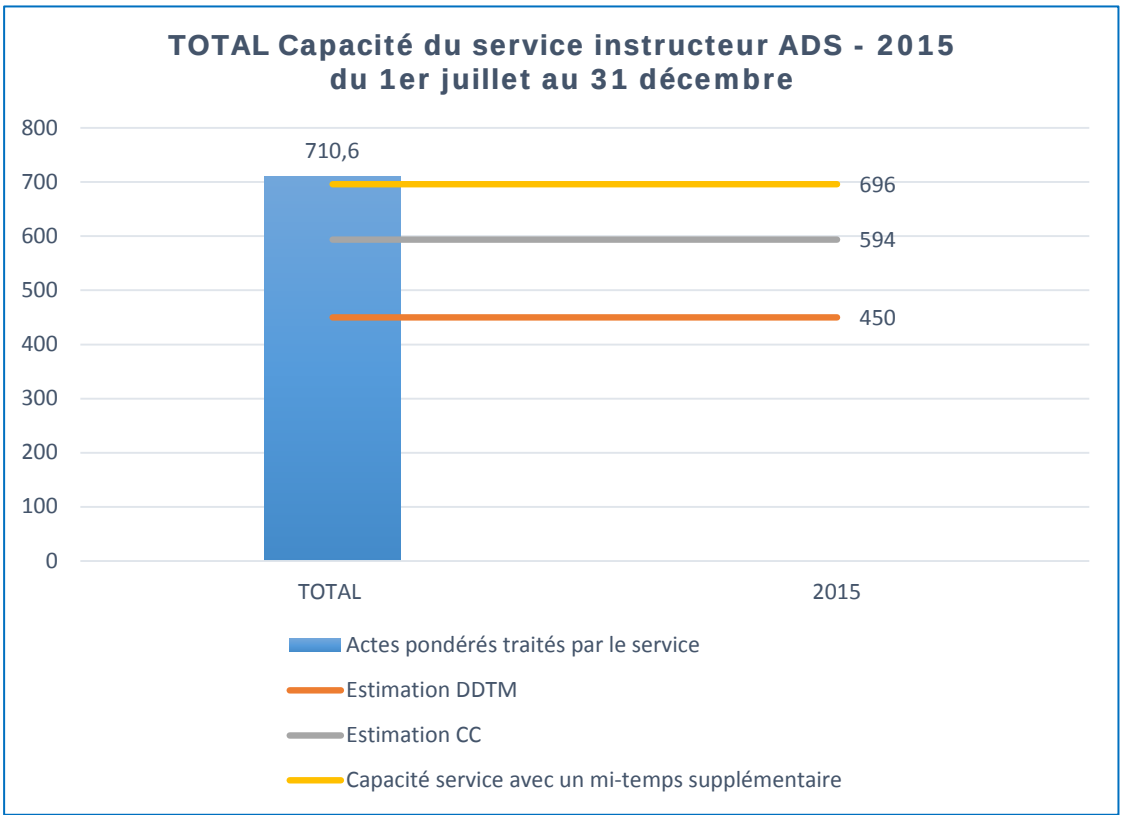
TOTAL Capacité du service instructeur ADS - 2015
du 1er juillet au 31 décembre
800
700
600
500
400
300
200
100
0
710,6
696
594
450
TOTAL
2015
Actes pondérés traités par le service
Estimation DDTM
Estimation CC
Capacité service avec un mi-temps supplémentaire

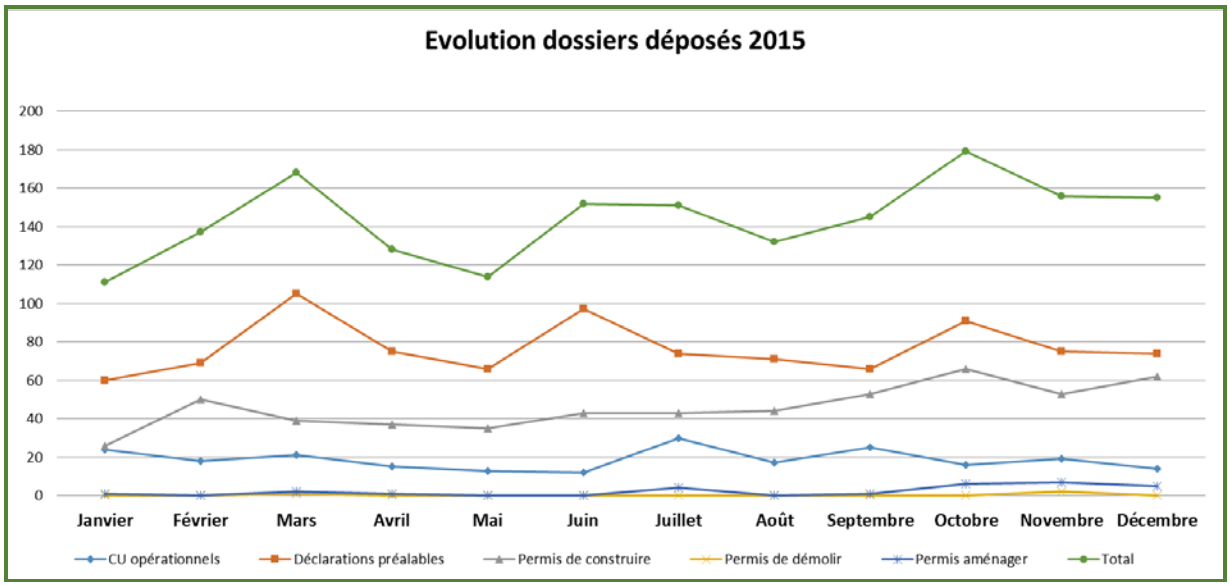
Evolution dossiers déposés 2015
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
CU opérationnels
Déclarations préalables
Permis de construire
Permis de démolir
Permis aménager
Total

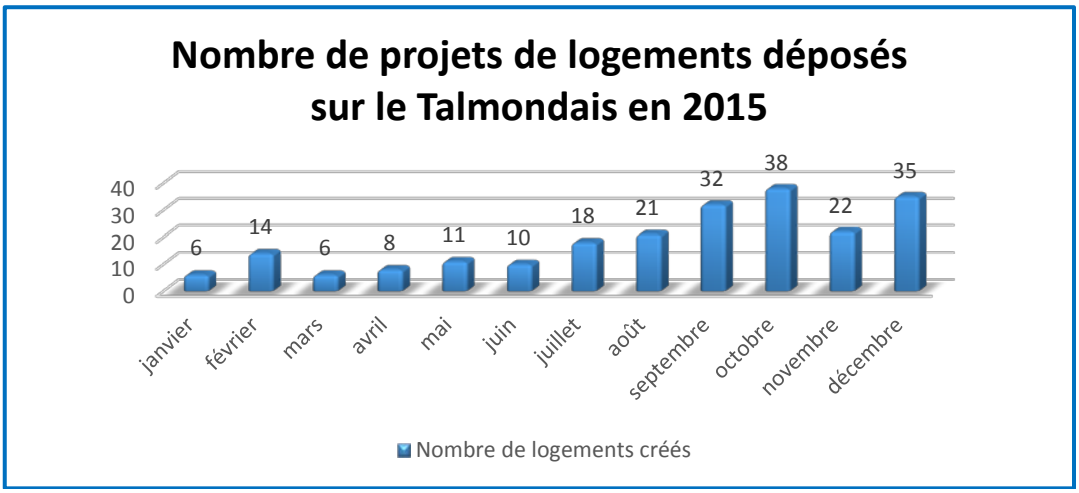
Nombre de projets de logements déposés sur le Talmondais en 2015
40
30
20
10
0
6
14
6
8
11
10
18
21
32
38
22
35
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
Nombre de logements créés

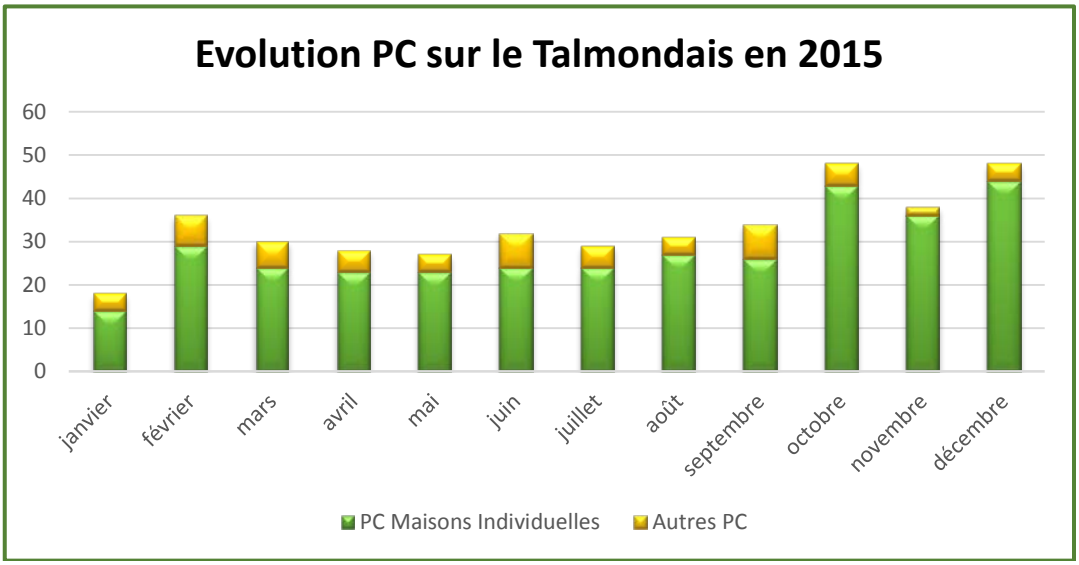
Evolution PC sur le Talmondais en 2015
60
50
40
30
20
10
0
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
PC Maisons Individuelles
Autres PC

2. Système d'Information Géographique

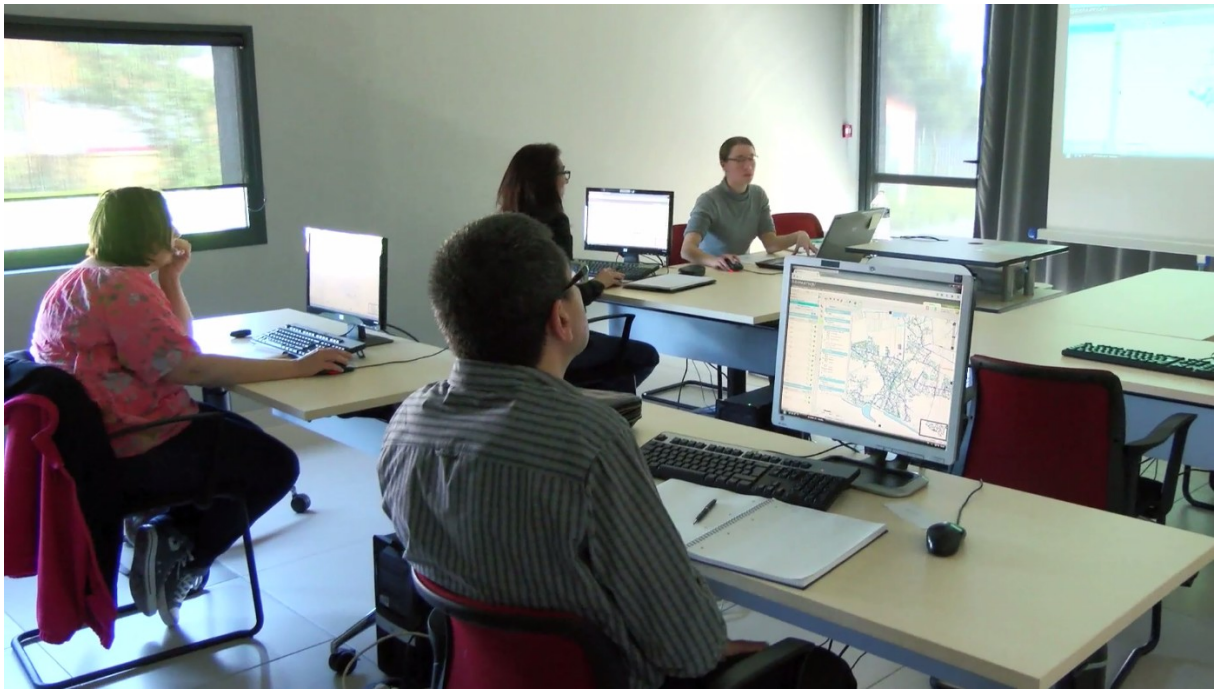

En 2015, l'administrateur SIG communautaire est intervenu pour développer ou mettre en place divers modules :

- **Module « Autorisation du Droit des Sols »**
  - Appui technique à la mise en place du service
    - Contact avec les prestataires et obtention des devis pour l'ajout de 5 communes
    - Gestion des données auprès de GéoVendée
    - Paramétrage des comptes d'accès
    - Paramétrage de la documentation
    - Paramétrage du lien vers le Web-SIG
  - Accompagnement des instructrices sur la mise en place de l'application
    - Saisie des requêtes
    - Saisie des intervenants
    - Saisie des lotissements et des informations sur les PLU
  - Mise en place des formations
    - 1 journée pour les instructeurs
    - 1,5 journée pour les communes (5 groupes de 6 personnes soit une demi-journée par groupe)
  - Suivi des prestataires pour l'ajout des données et vérifications
    - Cart@ds CS
    - Isigéo
- **Module « Incohérences du PLU »**
  - Localiser les incohérences constatées sur le PLU afin d'effectuer un suivi des demandes ou des besoins lors de révision ou de modification du PLU

- **Module « Annulations partielles de PLU »**
    - Localiser les annulations partielles de PLU afin de le notifier dans la matrice cadastrale

- **Mise en place de la BGV - Base de données de GéoVendée**

- **Module « Gestion du cimetière »**
    - Suivi du prestataire pour la réalisation des photos-aériennes haute-résolution sur les parcelles des cimetières
    - Tuilage et mise en ligne des nouvelles photos-aériennes

- **Module « Sentiers de randonnées »**
    - Elaboration des cartes des sentiers de randonnées
    - Développement de l'application pour le suivi du balisage terrain
    - Suivi du prestataire dans la réalisation des plans papiers

- **Module « Gestion du patrimoine arboré »**

  Avec le soutien de Damien FAVREAU – Commune de Talmont-Saint-Hilaire
    - Accompagnement de trois étudiants sur le développement d'une application de gestion du patrimoine arboré avec gestion des interventions

- **Module « Exonération des professionnels »**
    - Stagiaire sur 2 mois (Novembre et décembre 2015)
    - Faciliter la saisie et le suivi de la TEOM
    - Application non-déployée à ce jour

3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud-ouest vendéen

Le Schéma de Cohérence Territoriale *(SCoT)* est un document d'urbanisme cadre, un outil d'organisation du territoire à un horizon de 15 ans. Il rend cohérentes les politiques publiques des communes et des communautés de communes, en fixant des règles qui s'appliqueront à toutes sur les thèmes suivants :

La gestion économe de l'espace ;

- Le maintien d'un équilibre entre zones urbaines, zones naturelles et zones agricoles ;
- La mixité sociale et générationnelle dans l'habitat ;
- Le développement économique, commercial, touristique ;
- La rationalisation des besoins en déplacement ;
- La valorisation et la protection des paysages et de l'environnement.

L'élaboration du diagnostic, en 2014, a permis de mettre en lumière les principaux enjeux qui concernent directement les habitants : l'évolution démographique, l'économie, la préservation de notre environnement, le logement, les transports, les services...

Après cette première étape, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable *(PADD)* a été bâti tout au long de l'année 2015. Il précise les grandes orientations prises par les élus du territoire du SCoT Sud-Ouest Vendéen.

Ces orientations sont traduites concrètement à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs *(DOO)*,

2ème Forum SCoT, le 17 décembre 2015

E. Pôle « Communication et promotion du territoire »

a) Cybercentre

La Médiathèque municipale de Talmont saint Hilaire a ouvert ses portes le 4 avril 2015.

En prévision de l'ouverture de cet équipement, la commission communautaire «Cybercentre – communication », lors de sa réunion du 10 juin 2014 avait proposé la fermeture du Cybercentre au printemps 2015, et cette proposition a été entérinée par le Conseil Communautaire le 25 juin 2014.

Le Cybercentre a donc cessé définitivement ses activités le vendredi 27 mars.

L'animatrice a été repositionnée sur des missions de communication et de petite maintenance informatique.

b) Communication communautaire

Trois lettres d'information, tirées à 18 200 exemplaires, ont été distribuées sur l'année 2015 avec comme articles phares :

La mutualisation des services et des moyens (janvier)

Les 25 ans du CAIRN centre préhistoire (mai/juin)

Le bilan de la saison 2015 (octobre/novembre)

c) Assemblée Générale

La Collectivité a organisé une assemblée générale le 29 mai 2015 à Longeville sur Mer, salle du Clouzy.

Au programme :

- Rapport d'activités 2014 et projets 2015, en vidéo
- Les enjeux du mandat communautaire

1) La réforme territoriale : Impacts et opportunités pour les communes et les intercommunalités.

par Vincent AUBELLE, Professeur associé à l'Université de Paris-Est Marne la Vallée

2) Table ronde : Sur notre territoire, comment travailler ensemble pour faire face aux enjeux de demain ? Participants : Vincent AUBELLE – Antoine CHEREAU (Président de la Communauté de communes Terres de Montaigu) – Michel BRIDONNEAU

• Cocktail dînatoire

• Spectacle autour du thème des collectivités

Etaient invités à cette assemblée les élus communautaires et communaux, les agents communautaires et les agents communaux des communes membres, mais également les présidents des communautés de communes du Pays des Achards et du Pays Moutierrois, des représentants d'associations (AMAD – ADMR – association abeille, Miel et Nature – les Amis du CAIRN – INOV), la Caisse d'Allocations Familiales, les représentants des offices de tourisme du territoire Talmondais, les directeurs d'EHPAD, les trésoriers des Sables d'Olonne et de Moutiers les Mauxfaits.

267 personnes ont assisté cette la soirée.

d) CAIRN

Afin de permettre une meilleure visibilité du CAIRN, le véhicule du service a été customisé, un panneau publicitaire a été loué et un spot promouvant le spectacle des mois de juillet et août a été diffusé sur la radio Alouette.

e) Site internet :

Le site internet de la Collectivité a été visité 82 965 fois sur l'année 2015, soit une moyenne de 5.50 pages par consultation.

f) Divers

Mise en place d'une lettre d'information distribuée aux foyers du territoire.

Mise en place d'un nouveau réseau de pistes cyclables et de sentiers pédestres et impression de 20 000 cartes touristiques des circuits cyclables.

F. Pôle « Développement culturel »

a) Le CAIRN Centre préhistoire :

Le CAIRN – Centre de la Préhistoire, est un **musée vivant, ludique et pédagogique**.

Avec ses salles d'expositions, c'est plus de **350m² de musée** à découvrir. Dans son **parc animé** par des **médiateurs**, le CAIRN propose de découvrir la **Préhistoire** autrement.

Le musée est géré en régie directe par des agents communautaires.

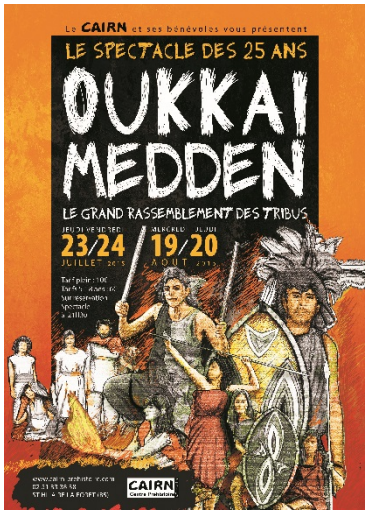

A l'occasion des 25 ans du musée du CAIRN, centre préhistoire, l'équipe d'animation a élaboré un spectacle nocturne, mis en scène par une chorégraphe, joué et dansé par des bénévoles. Ce travail ambitieux a permis de fédérer un groupe de personnes de divers horizons, de faire connaître le CAIRN aux habitants des communes Talmondaises. Ce spectacle, intitulé Oukkaï Medden le Grand Rassemblement, a attiré 1 158 spectateurs en 4 soirées (23 et 24 juillet, 19 et 20 août).

Une randonnée « Nature et patrimoine » a été organisée. Cette randonnée, guidée et animées par un médiateur du CAIRN, a réuni 15 participants. Elle a permis une découverte atypique du patrimoine.

Evolution des visiteurs du musée du CAIRN

	Individuels payants	Individuels gratuits	Groupes	TOTAL
2010	11 407	1 308	6 812	**19 527**
2011	11 562	1 437	7 558	**20 557**
2012	10 799	1 384	7 275	**19 458**
2013	11 236	1 678	5 632	**18 546**
2014	12 120	1 449	7 988	**21 557**
2015	12 264	1 247	6 515	**19 810**

Autres visiteurs

Visiteurs Point Information Mégalithes - 254 visiteurs

Les mardis et jeudis de 14h à 16h: 254 visiteurs au 30 septembre

Visiteurs Fête du Patrimoine Talmondais – 20 et 21 Juin 2015

Plus de 200 visiteurs sur le parc du CAIRN et son théâtre (Marais Express Junior et lancement Marais Express)

Marais Express - le 9 Août 2015

1000 personnes sur l'esplanade d'entrée du CAIRN

TOTAL autres visiteurs : 1454

Soit une fréquentation globale au CAIRN en 2015 de **21 264 visiteurs.**

b) Fête du Patrimoine Talmondais :

Comme les années précédentes, la Collectivité a mis en place des animations dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays qui se sont déroulées les 20 et 21 juin.

→ Mise en valeur du patrimoine local : 6 visites guidées de monuments sur 5 communes (66 visiteurs)

→ Soutien aux initiatives locales d'associations, commerçants et artisans par l'édition d'un livret, d'une affiche et la mise à disposition d'un équipement culturel :

2 bibliothèques, 3 évènements associatifs, 4 artisans, 3 fêtes de la musique référencées.

c) Soutien à l'animation du territoire :

Avec la mise à disposition du CAIRN pour Marais Express et les Journées Mondiales de l'archéologie (avec « Les Amis du CAIRN) : plus de 200 visiteurs sur 2 jours.

Personnel mobilisé :

- Les agents du pôle culture, les agents saisonniers du CAIRN et un stagiaire.
- 4 agents mobilisés hors horaires habituels.

Marais Express - le 9 Août 2015 - Environ 1000 personnes.

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique de renforcement de l'identité du territoire, a attribué une subvention de 1 600€ à l'association « Marais Express ».

d) La mise en réseau des bibliothèques

Une réunion d'information et d'échange à laquelle étaient invités les commissions culture et communication, les élus communaux, agents et bénévoles en charge des bibliothèques, s'est déroulée le 7 octobre 2015.

e) 29 juillet : animation pavillon bleu à Longeville sur Mer

Le service culture est intervenu en renfort du service déchets.

Animations sur la sécurité et l'environnement :

- tri sélectif avec Trivalis
- évolution du feu (barbecue naturel)
- herboristerie et cuisine
- création artistique avec des déchets de plage
- pique-nique écolo

G Pôle développement économique

Dans le cadre de sa compétence économique, la Collectivité gère 2 ateliers relais, situés dans un bâtiment installé dans la zone d'activités du Patis 1. Ces ateliers sont loués jusqu'au 31 aout 2016 à la Sarl FITALIA, qui gère un club de remise en forme.

D'autre part, en 2012, la Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec l'association « Initiatives Nord-Ouest Vendéen (INOV) permettant ainsi de mettre en place des actions en direction des chefs d'entreprises, artisans ou commerçants du talmondais.

Le soutien d'INOV se traduit par un prêt à taux zéro d'une somme allant de 1 500 à 10 000€, remboursable sur une durée de 1 à 5 ans. Le coût pour la Collectivité se traduit par un abondement aux frais de fonctionnement de l'association (16 601€ en 2015), et au versement d'un fonds de prêt (35 000€ en 2015).

L'association INOV a accompagné 12 projets en 2015 sur le Talmondais. Ce sont ainsi 16 porteurs de projet qui ont obtenu un financement à taux zéro, soit 57 400€ accordés en création-reprise, 5 600€ pour 1 Prêt d'Honneur Vendée « premier recrutement » et 1 Prêt d'Honneur « croissance » pour un montant de 15 000€.

De plus, la Collectivité a entamé des démarches auprès du Vendéopôle pour sortir du dispositif en 2016.

H Les actions engagées dans le cadre de la contractualisation régionale

Eu égard à la stratégie du territoire élaborée lors de la préparation du LEADER, le Conseil communautaire réuni le 27 mai 2015 a décidé de retenir les dossiers suivants au titre du NCR 2015-2018, par ordre de priorité :

1 – Aménagement numérique :

Mise en œuvre de la fibre optique (montée en débit et points d'intérêt général)

2 – Nouveau programme de conteneurs enterrés

3 - Projet de mise en valeur du patrimoine mégalithique / route des mégalithes (à la suite de l'étude menée en 2013) :

Signalétique, parkings, mise en valeur, parkings. Aménagement d'une salle dédiée au CAIRN.

Pourront être ajoutés à ce dossier les travaux réalisés : éclairage du parc, théâtre de verdure.

4 - Tourisme :

Folie de Finfarine : construction d'un bâtiment d'environ 100m², espace d'immersion sensorielle dans 3 milieux, sous la terre, dans la prairie, dans les arbres, (scénographie).

Ce bâtiment servira également :

- de lieu de manipulation, d'observations et d'explications
- d'espace d'accueil d'expositions temporaires et d'ateliers d'animation

5. - En option :

Affaires sociales : Construction d'un accueil de loisirs / Enfance-jeunesse (en fonction des orientations à prendre à la suite de l'étude).

Plan de financement prévisionnel (arrêté en conseil communautaire du 24 juin) :

Action	Montant HT	Taux de subvention	montant de subvention	DETR	CDC
Montée en débit	210 000,00 €	80%	168 000,00 €	- €	42 000,00 €
Conteneurs enterrés	458 400,00 €	80%	366 720,00 €	- €	91 680,00 €
Mégalithes	400 000,00 €	80%	320 000,00 €	- €	80 000,00 €
Folie de Finfarine	340 000,00 €	80%	272 000,00 €	- €	68 000,00 €
Création d'une recyclerie	111 750,00 €	65,66%	73 379,00 €	15 000,00 €	23 371,00 €
TOTAUX	**1 520 150,00 €**		**1 200 099,00 €**	**15 000,00 €**	**305 051,00 €**

I Les actions engagées dans le cadre des communications électroniques d'intérêt communautaire

Lors de sa réunion du 10 décembre 2014, le conseil communautaire a validé une liste d'opérations de montée en débit.

Vendée Numérique a informé la Collectivité, qu'après échanges avec la Mission Très Haut Débit, concernant la prise en compte de projet de financement de l'Etat (Fonds national pour la Société Numérique), il apparaissait envisageable de présenter de nouveaux dossiers, présentant un rapport coût d'investissement/nombre de prises efficient.

Sur notre territoire, 2 sous-répartiteurs seraient concernés :

- 1 sur la commune de Jard sur Mer (227 lignes)
- 1 sur la commune de Saint Vincent sur Jard (223 lignes).

Les modalités financières restent identiques à celles appliquées précédemment : montant total estimé à 139 000€ HT par sous répartiteur, la charge restant à la Communauté de Communes étant de 20%, soit 55 600.00€ pour les 2 opérations.

Les travaux seront réalisés à partir de 2017, après les travaux déjà programmés.

Le Conseil Communautaire a donc décidé, lors de sa réunion du 24 juin, d'ajouter 2 sous-répartiteurs à la liste établie en décembre 2014.

<u>Mise en service des 2 premiers sous-répartiteurs en 2015 :</u>

- avril : Talmont-Saint-Hilaire/Le Moulin des Landes : 177 lignes

- juillet : Longeville sur mer / Les Conches : 196 lignes.

Ces 373 foyers accèdent donc à un débit internet supérieur à 12 Mbit/s.

J La Délégation de Services Publics (DSP)

La Communauté de communes du Talmondais a confié la gestion du site de la Folie de Finfarine à un délégataire : l'association « Abeille, Miel, et Nature ». La délégation court de mai 2012 à mai 2017.
La Folie de Finfarine est un site à vocation pédagogique, ludique et touristique dédié à la découverte du monde des abeilles, des arbres et à l'éducation à l'environnement. Ces caractéristiques confèrent au fonctionnement de l'ensemble la qualité d'un service public.

Le délégataire a pour principales missions :

- assurer le fonctionnement du site, à savoir l'accueil de tous les publics, sans aucune discrimination : individuels (familles) et groupes (scolaires, adultes, etc), ainsi que l'animation du site pendant les heures d'ouverture au public ;
- développer régulièrement le site par de nouvelles animations ;
- donner au site une identité originale en proposant des animations et une prestation de services de qualité orientées vers la découverte et la sensibilisation au respect de la nature.
- maintenir les ouvrages et bâtiments mis à disposition en bon état de fonctionnement et d'entretien ;
- assurer la gestion du site, la comptabilité, la facturation ;
- percevoir les droits d'entrée auprès des usagers conformément aux tarifs votés par le Conseil Communautaire sur proposition du Fermier ;
- veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité prévues par le Code général des collectivités territoriales, de l'urbanisme et tout autre texte national ou communautaire.
- assurer la vente de produits dérivés en boutique.

Le site est ouvert des vacances de Pâques au 1er septembre au minimum, ainsi que pendant les vacances de la Toussaint.

En dehors de la période juillet-août, le site doit être ouvert au minimum deux demi-journées par semaine pour accueillir en priorité les publics scolaires.

En supplément des animations proposées au public pendant les heures d'ouverture, des journées d'animations évènementielles sont organisées régulièrement dans l'année

Le délégataire verse une redevance annuelle à la Collectivité : l'affermage est calculé sur les recettes d'entrées :

Pour les 10 000 premiers visiteurs payants : taux de 5%

Pour les visiteurs payants suivants : taux de 4%

La redevance 2015 s'élève à 5 446.37€

Evolution des entrées :

	individuels payants	individuels gratuits	Groupes	TOTAL
2010	14778	3441	3638	**21857**
2011	14305	3597	3748	**21650**
2012	*12341*	*2851*	*3205*	***18397***
2013	16305	3996	3960	**24261**
2014	16728	4421	4733	**25882**
2015	17468	4629	5701	**27798**

Un atelier de bricolage a été installé dans l'enceinte du parc de la Folie de Finfarine. Cet atelier est destiné aux activités de l'association gérant le site. (Montant des travaux : 12 894€ TTC).
Il s'agit d'un bâtiment type « abri de jardin » de 35m² sur dalle béton.
Des travaux hydrauliques ont également été réalisés sur le site (Montant des travaux : 7 584€ TTC)

Troisième partie

La loi NoTRE et ses incidences

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens, et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Ainsi, les EPCI à fiscalité propre devront compter, sauf exception, une population d'au moins 15 000 habitants au 1er janvier 2017.

Dans ce cadre, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin d'examiner un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Les élus des EPCI et des communes ont été invités à faire part de leurs observations et propositions depuis l'été 2015.

Un projet de nouveau SDCI a été présenté lors de la séance plénière de la CDCI du 26 octobre 2015.

Conformément à la procédure d'adoption du SDCI, les organes délibérants des EPCI, concernés par les propositions de modification du schéma et leurs communes membres ont été invités à émettre un avis sur le projet de schéma.

Le projet de schéma, accompagné de l'ensemble des observations reçues, sera ensuite présenté en CDCI dès le début de l'année 2016, pour être adopté au plus tard le 30 mars 2016 Des propositions de modification du projet de schéma pourront être retenues dès lors qu'elles seront adoptées par voie d'amendement à la majorité des deux tiers des membres de la CDCI, et qu'elles ne dérogent pas aux orientations définies par la loi.

Une première réflexion sur un rapprochement des Communautés de communes du talmondais, du pays Moutierrois et du Pays des Achards a été réalisée au cours du 1er trimestre 2015.

Un rendez-vous avec les 3 présidents d'EPCI et le préfet de la Vendée s'est déroulé le 6 mai 2015. Le préfet a émis un avis de principe favorable à ce regroupement. Toutefois, la loi, votée en août 2015, fixant à 15 000 habitants le seuil minimum d'un établissement public de coopération intercommunale, les élus de la Communauté de Communes du pays des Achards ont décidé de ne pas faire partie du regroupement.

La Communauté de Communes du Pays Moutierrois quant à elle n'atteignant pas le seuil de 15 000 habitants (12 255 hab), son Président Michel CHADENEAU, par courrier en date du 15 octobre 2015, a sollicité un rapprochement avec la Communauté de Communes du Talmondais, à la date du 1er janvier 2017, sur le périmètre actuel des 2 EPCI.

Aussi, et comme suite aux échanges menés entre les deux EPCI, le projet de schéma prévoit notamment la fusion de la Communauté de Communes du Talmondais avec la Communauté de Communes du Pays Moutierrois à compter du 1er janvier 2017.

Une réunion des maires des 2 territoires a eu lieu à la Communauté de Communes du Talmondais le 25 novembre. A la suite de cette rencontre, une réunion des 2 conseils communautaires s'est déroulée le 9 décembre, à la salle des fêtes de Moutiers les Mauxfaits.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 16 décembre, a donné un avis favorable au projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

- **Renforcement de l'intercommunalité et nouvelles compétences obligatoires :**

Cette loi modifie profondément la répartition des compétences entre les Régions, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La loi NOTRe transfère aux EPCI de nouvelles compétences, aux échéances suivantes :

1er janvier 2017 :

- transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, de l'intégralité de la compétence développement économique (toutes les zones d'activité seront concernées) et du tourisme (notamment la gestion des offices de tourisme), de la politique locale du commerce (soumise à l'intérêt communautaire), la collecte et le traitement des déchets, l'accueil des gens du voyage.

- transfert à titre optionnel, dans les communautés de communes et d'agglomération, de la compétence maisons de service au public.

1er janvier 2018 :

- transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

- transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes de la compétence pour établir les PLU => PLU intercommunal *(sauf désaccord des conseils municipaux exprimé 3 mois avant le transfert)*

- transfert à titre optionnel, dans les communautés de communes et d'agglomération, des compétences eau et assainissement (jusqu'en 2020)

1er janvier 2020 :

- transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, des compétences eau et assainissement

- Versement des contributions des communes au SDIS par l'EPCI (date à confirmer).